



PROCES-VERBAL SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le jeudi 18 janvier à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le 12 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

PRESENTS : Elise COUTURIER, Marcel COUTURIER, Régine LEGRAND, Philippe MORIN, David PITARD, Noël PIETON, Amélie FUENTES, Nicolas CANU

ABSENTS : Dominique LANGER, Alain LECOUFLE, Martine LE MERCIER, Nadine JOSSE, Isabelle GONNET, Aurélie ARNOLD

SECRETAIRE DE SEANCE : Régine LEGRAND

Le quorum étant atteint (9/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023
2. Demande d'aide pour une formation
3. Assainissement individuel rue Mare La Ville
4. Planning de la modification du PLU et de la défense incendie
5. Fild'infos
6. Cérémonie des voeux
7. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023 : Db 2024-01-01

Le procès-verbal de la séance du jeudi 21 décembre 2023 est accepté tel quel à l'unanimité

2. Demande d'aide pour une formation : Db 2024-01-02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'aide d'un jeune de la commune pour financer un stage à l'étranger.

Il s'agit d'un stage étudiant de formation d'un mois compris dans un BTSA APV (Agronomie Production Végétale), du 9 février au 11 mars 2024 en Nouvelle-Zélande au sein d'une entreprise agricole.

⇒ Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

D'accorder une aide financière de 100 € à ce jeune pour son stage en Nouvelle-Zélande dans le cadre de sa formation de BTS agricole.

3. Assainissement individuel rue Mare La Ville Db 2024-01-03

Dans le cadre d'une remise aux normes d'un assainissement individuel rue Mare La Ville et sur conseil du SPANC, il est demandé l'autorisation d'envoyer les rejets dans la mare communale partagée en partie avec la propriété en question.

⇒ Le conseil municipal préfère qu'un épandage ait lieu dans le verger attenant, craignant une pollution de la mare. Si aucune autre solution n'est possible, les pétitionnaires devront effectuer un contrôle une fois par an et en cas de mauvais résultats, l'autorisation sera retirée.

*Séance du jeudi 18 janvier 2024***4. Planning de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

Sont ajoutés à la commission urbanisme / plu, Madame Elise COUTURIER et Monsieur David PITARD
Une réunion de cette commission est fixée au mercredi 21 février à 18 heures pour la défense incendie.

5. Fild'infos

Ce sont les agents communaux, Mickaël et Tony qui ont distribué le journal annuel.

6. Cérémonie des vœux

Rendez-vous est donné à 14 heures pour la préparation.

7. Questions diverses

- Assemblée générale de l'association « Sur les Pas de Bourvil » le 27 janvier
- Solidaribus du Secours Populaire : passages au Fidelaire
- Conseil d'école le 23 janvier à Sébécourt pour l'organisation du temps scolaire. Cette année, le Regroupement Pédagogique Intercommunal ne va connaître de fermeture de classe
- Bus Doct'Eure : par lettre du 12 décembre, M. Le Président du Conseil Départemental que la location du bus allait être résiliée en raison du loyer très élevé et des conditions difficiles d'accueil des patients dans un espace aussi réduit. De plus au Fidelaire, la connexion internet nécessaire pour les ordonnances est insuffisante et les habitants représentent seulement 19 % des patients. Aussi il est demandé la mise à disposition rapide d'un local, comportant un accès PMR (salle de consultation, salle d'attente, sanitaires), une connexion internet de qualité, une ligne téléphonique et répondant aux normes incendie. Le centre de santé de la Musse avait également adressé un mail dans ce sens. Aussi un rendez-vous téléphonique va être pris avec Mme DERSY, responsable du centre de santé afin de dialoguer à ce sujet. Madame Régine LEGRAND s'en charge. Affaire à suivre.
- Chemin vert en face le cimetière : M. Noël PIETON demande où en est la remise en état. La personne qui l'a endommagé va le faire dès que possible
- Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Arpa par Monsieur COUTURIER : les membres sont d'accord pour organiser l'habituelle exposition de peintures au Fidelaire début novembre mais de la sculpture sera ajoutée. L'après-midi poétique prendra une autre forme.
- Tour de l'Eure cycliste juniors : M. COUTURIER fait savoir qu'une réunion a lieu au Fidelaire la semaine avec les organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, et l'assemblée n'ayant plus de question,

La séance est levée à 20h16.

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance

Régine LEGRAND

**SEANCE DU 18 JANVIER 2024 A 19 H****1. Délibérations : n° ordre et objet**

2024-01-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2023
2024-01-02	8.2	Demande d'aide pour une formation
2024-01-03	8.8	Assainissement individuel rue Mare La Ville
2024-01-04	5.3	Planning de la modification du Plan Local d'Urbanisme

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint		
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint		
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M	X	
Madame	Martine	LE MERCIER	C M		
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M		
Madame	Isabelle	GONNET	C M		
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M		
Monsieur	Nicolas	CANU	CM	X	
TOTAL				9	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Régine LEGRAND



PROCES-VERBAL SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 15 février à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD, N. CANU

CONSEILLERS ABSENTS : A. LECOUFLE, R. LEGRAND,

SECRETAIRE DE SEANCE : I. GONNET

Le quorum étant atteint (13/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2024
2. Point sur le bus Doct'Eure
3. Planning de préparation et de vote du budget primitif communal 2024
4. Vote du compte financier unique (CFU) 2023 local boucherie
5. Vote de l'affectation des résultats local boucherie
6. Vote du budget primitif 2024 local boucherie
7. Dépenses nouvelles
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2024

Db 2024-02-01

Le procès-verbal de la séance du jeudi 18 janvier 2024 est accepté tel quel à l'unanimité.

2. Point sur le bus Doct'Eure :

Suite aux derniers échanges avec le centre de santé de la Musse et le courrier de Monsieur Le Président du Conseil Départemental, J.C. DUFOSSEY, D. LANGER, A. LECOUFLE, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, M. COUTURIER se sont réunis et ont visité certains bâtiments communaux afin de trouver une possibilité d'héberger ce service de médecine. Or, aucun local ne remplit les conditions exigées où le matériel médical pourrait rester en permanence.

Très attachés à ce service mis en place en milieu rural et désireux de le conserver à proximité, les élus ont suggéré, en accord avec la mairie de la Ferrière-sur-Risle, d'orienter l'offre vers cette commune, des locaux étant disponibles.

Le centre de santé de la Musse s'est rendu sur place et les locaux à la Ferrière-sur-Risle ne conviennent pas.

3. Planning de préparation et de vote du budget communal 2024 :

Le vote est fixé au jeudi 11 avril 2024.

Pour la préparation avec Monsieur GERVAIS, conseiller aux décideurs locaux, plusieurs dates lui seront proposées : mercredis 20 mars, 27 mars, 3 avril à partir de 13h30.



Séance du jeudi 15 février 2024

4. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023 local boucherie :

Reporté à une date ultérieure car le CFU est encore au stade expérimental et des adaptations sont encore nécessaires au niveau des logiciels.

5. Vote de l'affectation des résultats local boucherie

Le vote du CFU, étant reporté, les résultats ne peuvent être constatés et donc affectés. A voir lors d'une prochaine séance.

6. Vote du budget primitif 2024 location local boucherie

Vu le report des deux points précédents, le vote du BP 2024 est remis à une date ultérieure.

7. Dépenses nouvelles

Db 2024-02-07

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans les conditions suivantes :

Chapitre	LIBELLÉ	Votées au BP 2023	D M	TOTAL (à prendre en compte)	Crédits pouvant être ouverts
21	Immobilisations corporelles	18 780 €	102 270 €	121 050 €	30 262.50 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat d'un compresseur : 290 € (art. 2188)

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter** la proposition de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

8. Questions diverses

8.1 - Commémoration cessez-le-feu en Algérie : le 19 mars à 17 heures

8.2 - Course Ela le 19 mars par l'école du Fidelaire pour la lutte contre la leucodystrophie



Séance du jeudi 15 février 2024

- 8.3 - Nouvelle animation pour adultes et enfants pour la fête communale (slides cars à pédales) par les volants andrésiens. A discuter en réunion de commission fixée au mardi 27 février à 18 heures.
- 8.4 - Borne incendie installée à la Chète par Véolia
- 8.5- Démontage en cours du bâtiment derrière la grange.
- 8.6 – Toiture de la grange : avec le vent, des tuiles sont parties, M. FORGET viendra en remettre.
- 8.7 – Convention avec 30 millions : l'association 30 millions d'amis prend en charge la moitié des frais de stérilisation des chats avec un prix plafond. Comme en 2021, la commune s'engage pour 10 chats pour une année.
- 8.8 – Trou dans un chemin au Reculet : M. Le Maire accompagné de M. Noël PIETON et de M. Marcel COUTURIER se rendra sur place cette semaine.
- 8.9 – Demande de rupture conventionnelle : Mme BURLE a fait parvenir une demande de rupture conventionnelle pour raisons personnelles et professionnelles. Une indemnité peut être versée dans ce cas au bon vouloir de la collectivité, la fourchette étant entre 2 600 € et 10 600 €. Ensuite des allocations de retour à l'emploi à la charge de l'employeur sont dues durant 548 jours, si l'agent est sans emploi, leur montant s'élève à environ 60 % du traitement, soit environ 700 €. Monsieur Le Maire et le premier adjoint vont recevoir Madame BURLE pour un entretien préalable.
- 8.10 – Modification du Plan Local d'Urbanisme : la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a été sollicitée sur la légalité de la procédure à suivre pour la transformation de la zone **AU** en question en zone UAB. La réponse est toujours en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, et l'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 heures.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSEY

La secrétaire de séance
Isabelle GONNET



SEANCE DU 15 FEVRIER 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-02-01 5.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2024
2024-02-07 7.1 Dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2024

2. Liste des membres présents

	Présent	Pouvoir à
Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY Maire	X	
Monsieur Dominique LANGER Adjoint	X	
Madame Elise COUTURIER Adjointe	X	
Monsieur Alain LECOUFLE Adjoint		
Monsieur Marcel COUTURIER C M	X	
Madame Régine LEGRAND C M		
Madame Martine LE MERCIER C M	X	
Monsieur Philippe MORIN CM	X	
Madame Nadine JOSSE C M	X	
Madame Isabelle GONNET C M	X	
Monsieur David PITARD C M	X	
Monsieur Noël PIETON C M	X	
Madame Amélie FUENTES C M	X	
Madame Aurélie ARNOLD C M	X	
Monsieur Nicolas CANU CM	X	
TOTAL	13	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Isabelle GONNET



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Le jeudi 28 mars 2024 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD,

CONSEILLERS ABSENTS : A. LECOUFLE, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : N. PIETON

Le quorum étant atteint (13/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024
2. Nouvelle convention du Syndicat d'Electricité pour les travaux de renforcement du réseau électrique à Sainte-Anne
3. Vote du compte financier unique (CFU) 2023 local boucherie
4. Vote de l'affectation des résultats local boucherie
5. Vote du compte financier unique (CFU) 2023 de la commune
6. Vote de l'affectation des résultats de la commune
7. Avis sur la construction d'un méthaniseur sur et par la commune de Conches-en-Ouche
8. Questions diverses



Séance du jeudi 28 mars 2024

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024

Db 2024-03-01

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 février 2024 est accepté tel quel à l'unanimité.

2. Nouvelle convention avec le SIEGE pour des travaux de renforcement du réseau électrique à Sainte-Anne (annule et remplace la précédente programme différent du SIEGE)

Db 2024-03-02

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **2 167.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **833.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

3. Vote du Compte Financier Unique 2023 Location local boucherie charcuterie Db 2024-03-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération 2023-09-03 du 21 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu la présentation du Compte Financier Unique du budget annexe « Location Local boucherie charcuterie » faisant apparaître les sommes suivantes :

	Prévu 23	2 023	Reports 2022	TOTAL
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	13 622	-1 230.08		-1 230.08
Recettes	13 622	13 619.00		13 619.00
Solde		12 388.92	0.00	12 388.92
INVESTISSEMENT				
Dépenses	16 740	-5 933.56	-10 089.30	-16 022.86
Recettes	16 740	5 667.68		5 667.68
Solde		-265.88	-10 089.30	-10 355.18
TOTAL 2 SECTIONS				
Dépenses	30 362	-7 163.64	-10 089.30	-17 252.94
Recettes	30 362	19 286.68	0.00	19 286.68
Solde		12 123.04	-10 089.30	2 033.74



Séance du jeudi 28 mars 2024

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'exception de Monsieur Le Maire sorti, approuve à l'unanimité**, le Compte Financier Unique 2023 du budget Location local boucherie du Fidelaire tel que résumé ci-dessus.

4. Affectation du résultat 2023 du budget Location local boucherie charcuterie Db 2024-03-04

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2023 du budget location local boucherie et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12 388.92€

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1. Résultat de fonctionnement 2023 à affecter

excédent exercice 2023	12 388.92
report excédent 2022	0.00

A Total à affecter

12 388.92

2. Besoin en investissement

solde exercice 2023	-265.88
report déficit 2022	-10 089.30
Total	-10 355.18

3. Affectation du résultat 2023 pour le BP 2024

en investissement recette au 1068	10 355.18
En fonctionnement recette au 002	2 033.74

5. Vote du Compte Financier Unique 2023 de la commune

Db 2024-03-05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération 2023-09-03 du 21 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;



Séance du jeudi 28 mars 2024

Vu la présentation du Compte Financier Unique 2023 du budget commune faisant apparaître les sommes suivantes :

	2023	2022 report	TOTAL
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	-577 861.74 €		-577 861.74
Recettes	588 066.72	100 570.29	688 637.01
Solde	10 204.98	100 570.29	110 775.27
INVESTISSEMENT			
Dépenses	- 61 465.28	- 28 076.34	- 89 541.62
Recettes	75 413.84		75 413.84
Solde	13 948.56	- 28 076.34	- 14 127.78
TOTAL 2 SECTIONS			
Dépenses	-639 327.02	- 28 076.34	-667 403.36
Recettes	663 480.56	100 570.29	764 050.85
Solde cumulé	24 153.54	72 493.95	96 647.49
Restes à réaliser			
Dépenses restant à réaliser	- 98 751.00	-	- 98 751.00
Recettes restant à réaliser	42 429.00		42 429.00
Solde restes à réaliser	- 56 322.00	-	- 56 322.00
Solde cumulé investis	- 42 373.44	- 28 076.34	- 70 449.78
RESULTAT GLOBAL			
Dépenses	-738 078.02	- 28 076.34	-766 154.36
Recettes	705 909.56	100 570.29	806 479.85
Solde global	- 32 168.46	72 493.95	40 325.49

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'exception de Monsieur Le Maire sorti, approuve à l'unanimité**, le Compte Financier Unique 2023 du budget communal du Fidelaire tel que résumé ci-dessus.

6. Vote de l'affectation des résultats 2023 de la commune

Db 2024-03-06

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2023 du budget COMMUNE et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

1. Résultat de fonctionnement 2023 à affecter

excédent exercice 2023	10 204.98
report excédent 2022	100 570.29
sapo 2023	386.02
Total à affecter	111 161.29

2. Besoin en investissement

solde exercice 2023	13 948.56
report déficit 2022	-28 076.34
sapo 2023	351.08
Total	-13 776.70
Solde restes à réaliser	-56 322.00
Besoin de financement	-70 098.70

3. Affectation du résultat 2023 pour le BP 2024

en investissement recette au 1068	70 098.70
En fonctionnement recette au 002	41 062.59

*Séance du jeudi 28 mars 2024***7. Avis sur la construction d'un méthaniseur sur et par la commune de Conches** Db 2024-03-07

Engie Bioz a sollicité une autorisation auprès de la Préfecture pour l'installation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Conches.

Une enquête publique va avoir lieu du 15 avril au 13 mai et le conseil municipal est invité à donner son avis.

Celui-ci sera donné lors de la séance de mai.

8. Questions diverses

- 8.1 Exposition Urbex : dimanche 31 mars à la salle polyvalente
- 8.2 Salon des Auteurs : dimanche 7 avril à la salle polyvalente
- 8.3 Déformations de chaussée : la communauté de communes va établir un inventaire des voies endommagées et procéder à une classification par état (de la plus à la moins abîmée). L'idée est de prioriser les travaux et de permettre un étalement sur 5 ans. Il est donc demandé à chaque commune membre de répertorier les voies nécessitant des travaux.
- 8.4 Rupture conventionnelle : D. PITARD demande le compte-rendu du rendez-vous avec Mme BURLE au sujet de sa demande de rupture conventionnelle. M. LANGER indique que lui et Monsieur Le Maire l'ont reçue le jeudi 22 février. Divers points ont été évoqués : indemnité, congés. Les renseignements pris auprès du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure lui ont été communiqués. Il est prévu de lui fournir une réponse fin mars et de la convoquer pour un nouvel entretien.
- 8.5 Créneau supplémentaire pour le tennis de table : le tennis de table connaît un grand succès et a besoin d'un troisième créneau pour les entraînements. Ce sera le lundi de 18h30 à 20h45.
- 8.6 Plan Local d'Urbanisme : la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a été consultée sur la légalité de l'éventuelle modification du plu afin de rectifier une zone mise en AU rue Mare La Ville alors qu'une construction est édifée dessus. Celle-ci a répondu que l'ouverture à l'urbanisation d'une telle zone était subordonnée à une révision générale. C'est une procédure beaucoup plus lourde et plus chère. De plus, il est prévu la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et cette zone pourra faire l'objet d'une classification en zone U permettant ainsi la construction de maisons individuelles.
- 8.7 Nomination d'un sous-préfet : A compter du 4 mars, Monsieur Alaric MALVES est nommé secrétaire général de la Préfecture de l'Eure ou sous-préfet d'Evreux.
- 8.8 Retrait de classement du stade de football : la commission régionale des terrains et installations sportives (CRTIS) a décidé de retirer du classement des terrains officiels, le stade de football François HEUTTE du Fidelaire (plus de club, ni de compétition). Cette décision a été entérinée par la Fédération Française de Football en date du 25 janvier 2024.
- 8.9 Incivilités à l'ancien terrain de football : le club canin, nouvel occupant des lieux, a fait savoir que des problèmes étaient survenus et que des caméras allaient être installées.
- 8.10 Branchement électrique d'un foodtruck : un courrier va être adressé à Burger Family afin de lui demander de brancher son camion aux heures strictes de sa prestation.



Séance du jeudi 28 mars 2024

- 8.11 Biodéchets : Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est obligatoire en France. Au niveau de la communauté de communes de Conches, le choix s'est porté sur le compostage individuel en raison du caractère rural du territoire. Des bacs vont donc être distribués cet été après une rapide formation.
Une autre solution collective est également proposée avec des abri bacs dans les communes de la CCPC pour des apports volontaires. Mais la municipalité est contre, vu les problèmes déjà rencontrés pour d'autres containers précédemment.
- 8.12 Monument 1870-1871 : un Monsieur Philippe CHERON, chargé d'études à la Région Normandie demande des renseignements sur le monument de 1870 dédié à trois gardes nationaux décédés au Fidelaire. Des recherches sont à faire dans le registre des délibérations afin de connaître le prix, le nom du marbrier, etc.... . Des photos sont également souhaitées.
- 8.13 Commémoration : à l'occasion de celle du 19 mars relative au cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie, il a été évoqué la possibilité d'une manifestation pour les 80 ans du débarquement du 6 juin 44.
- 8.14 Présence de militaires pour la fête de la Libération du mois d'août : M. COUTURIER, correspondant défense, a fait savoir qu'à ce titre, il a reçu un courrier demandant si la commune souhaitait la présence de militaires lors de cette manifestation et à l'occasion des 80 ans du débarquement. Le conseil est tout à fait favorable.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions,
Monsieur Le Maire lève la séance à 21h08.

Le Maire

Jean-Claude DUFOSEY

Le secrétaire de séance

Noël PIETON



SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-03-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024
2024-03-02	7.8	Nouvelle convention avec le SIEGE travaux renforcement Ste Anne
2024-03-03	7.1	Vote du Compte Financier Unique 2023 Location local boucherie
2024-03-04	7.1	Affectation du résultat 2023 budget Location local boucherie
2024-03-05	7.1	Vote du Compte Financier Unique 2023 Commune
2024-03-06	7.1	Affectation du résultat 2023 budget Commune
2024-03-07	8.8	Avis sur la construction d'un méthaniseur sur et par la commune de Conches

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint		
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M	X	
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M	X	
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM		
TOTAL				13	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Noël PIETON



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Le jeudi 11 avril 2024 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le vendredi 4 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, P. MORIN, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, N. CANU

CONSEILLERS ABSENTS : A. LECOUFLE, N. JOSSE, A. FUENTES, A. ARNOLD,

SECRETAIRE DE SEANCE : E. COUTURIER

Le quorum étant atteint (11/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024
2. Communauté de Communes de Conches : Modification statutaire : ajout de la compétence « France Services »
3. Vote des taux de fiscalité directe locale
4. Vote du budget primitif 2024 « location local boucherie charcuterie »
5. Vote du budget primitif 2024 de la commune
6. Préparation de la fête de la nature
7. Questions diverses

*Séance du jeudi 11 avril 2024***1. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024***Db 2024.04.01*

Le procès-verbal de la séance du jeudi 28 mars 2024 est accepté tel quel à l'unanimité.

2. Communauté de Communes de Conches : modification statutaire : ajout de la compétence « France Services »*Db 2024.04.02*

La Communauté de Communes du Pays de Conches déploie des stratégies contribuant à développer et à renforcer les services à la population.

Sur le territoire, la Commune de Conches a ouvert un espace France Services le 1^{er} Juillet 2021. Ce service connaît un réel essor et répond à des besoins croissants de la population de tout le territoire communautaire.

Il apparaît donc pertinent que le portage de ce service soit assuré par la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 31 Décembre 1992, modifié, portant création de la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 9 Janvier 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches,

Vu la Délibération n° C-25-03-2024/25 du Conseil Communautaire en date du 25 Mars 2024 décidant d'ajouter la compétence supplémentaire « France Services » et de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches (Article 3, ajout de l'alinéa 3-5.6 au bloc Services à la population et aux publics en difficultés, des autres compétences supplémentaires.

Considérant la nécessité de développer les services à la population,

Considérant que les espaces France Services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services de l'Etat ou partenaires de l'Etat, au sein d'un guichet unique.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 voix contre, approuvent une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches, consistant en l'ajout de la compétence suivante à l'article 3, alinéa 3-5 :

3-5.6 – France Services



Séance du jeudi 11 avril 2024

3. Vote du budget primitif 2024 « Location local boucherie charcuterie »

Db 2024.04.03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu les propositions d'inscriptions budgétaires présentées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le budget primitif 2024 « location local boucherie charcuterie » comme suit :

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

O11	Charges à caractère général	
60632	Fournitures de petit équipement	700
615228	Entretien et réparations sur autres	300
61558	Entretien et réparations sur autres	300
635	Autres impôts, taxes et vers. ass.	950
Total O11	Charges à caractère général	2 250
O23	Virement à la section	
O23	Virement à la section	6 700
Total O23	Virement à la section	6 700
65	Autres charges de gestion	
6588	Autres charges diverses de gestic	10
Total 65	Autres charges de gestion	10
66	Charges financières	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	285
Total 66	Charges financières	285
Total	DEPENSES	9 245

RECETTES

oo2	Résultat de fonctionnement	
oo2	Résultat de fonctionnement report	2 033
Total OO2	Résultat de fonctionnement	2 033
75	Autres produits de gestion	
752	Revenus des immeubles	6 000
75822	Prise en charge du déficit du BA à	662
7588	Autres produits divers de gestion	550
Total 75	Autres produits de gestion	7 212
Total	RECETTES	9 245

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

OO1	Solde exécution invest.	
OO1	Solde d'exécution de la section	10 356
Total OO1	Solde exécution invest.	10 356
16	Emprunts et dettes assimilées	
1641	Emprunts en euros	6 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	700
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	6 700
Total	DEPENSES	17 056

RECETTES

O21	Virement de la section de	
O21	Virement de la section de	6 700
Total O21	Virement de la section de fonct	6 700
10	Dotations, fonds divers et	
1068	Excédents de fonctionnement	10 356
Total 10	Dotations, fonds divers et	10 356
Total	RECETTES	17 056



Séance du jeudi 11 avril 2024

4. Vote du budget primitif 2024 Commune

Db 2024.04.04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu les propositions d'inscriptions budgétaires présentées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité, le budget primitif 2024 de la commune, comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses

O11	Charges à caractère général		O14	Atténuations de produits	
	60611 Eau et assainissement	1 100		739221 FNGIR	31 334
	60612 Energie – Electricité	25 000	Total	O14 Atténuations de produits	31 334
	60622 Carburants	3 000			
	60631 Fournitures d'entretien	750	O23	Virement à la section	28 270
	60632 Fournitures de petit équipement	2 000		O23 Virement à la section	28 270
	60633 Fournitures de voirie	500	Total	O23 Virement à la section	28 270
	60636 Vêtements de travail	500			
	6064 Fournitures non stockées -	500	65	Autres charges de gestion	
	6068 Fournitures non stockées - Autres	5 000		65134 Aides	5 600
	611 Contrats de prestations de services	600		65311 Indemnités de fonction (élus)	53 100
	613 Locations	1 300		65313 Cotisations de retraite (élus)	2 300
	61521 Entretien et réparations sur terrains	2 000		65314 Cotisations de sécurité sociale - part	7 700
	615221 Entretien et réparations sur bâtiments	5 594		65315 Formation (élus)	550
	615228 Entretien et réparations sur autres	500		653172 Cotisations fonds financement	50
	615231 Entretien et réparations sur voiries	700		65568 Autres contributions	150 500
	615232 Entretien et réparations sur réseaux	2 500		6558 Autres contributions obligatoires	15 000
	61551 Entretien et réparations sur matériel	500		65748 Subv. de fonctionnement aux autres	3 600
	61558 Entretien et réparations sur autres	1 000		65821 Déficit des budgets annexes à	662
	6156 Maintenance	8 400		6588 Autres charges diverses de gestion	
	6161 Primes d'assurances multirisques	8 000		65888 Autres	10
	618 Divers services extérieurs	1 000	Total	65 Autres charges de gestion	239 072
	622 Rémunérations d'intermédiaires et				
	623 Publicité, publications, relations	12 000	66	Charges financières	
	626 Frais postaux et frais de	2 500		66111 Intérêts réglés à l'échéance	6 900
	6281 Concours divers (cotisations...)	500	Total	66 Charges financières	6 900
	6288 Autres services extérieurs	200			
	635 Autres impôts, taxes et vers. ass.	1 800	67	Charges spécifiques	
Total	O11 Charges à caractère général	87 444		673 Titres annulés (sur exercices)	500
			Total	67 Charges spécifiques	500
O12	Charges de personnel et		68	Dotations aux provisions	
	633 Impôts, taxes et vers. ass. /	2 000		681 Dot. aux amort., aux dépréc. et aux	50
	6411 Personnel titulaire	87 500	Total	68 Dotations aux provisions	50
	6413 Personnel non titulaire	40 000			
	6450 Charges de sécurité sociale et de	51 000			
	6470 Autres charges sociales	7 500			
Total	O12 Charges de personnel et	188 000			

Total DEPENSES de FONCTIONNEMENT

581 570



Séance du jeudi 11 avril 2024

 FONCTIONNEMENT : Recettes

002	Résultat de fonctionnement	
002	Résultat de fonctionnement reporté	41 062
Total	002 Résultat de fonctionnement	41 062

013	Atténuations de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations	20 000
Total	013 Atténuations de charges	20 000

042	Opérations ordre transf.	
72	Production immobilisée	3 500
Total	042 Opérations ordre transf.	3 500

70	Prod. services, domaine,	
70311	Concession dans les cimetières	400
7032	Droits de stationnement et de	4 000
7063	Redev. et droits des services à	200
70878	Remboursement de frais par des tiers	19 000
7088	Autres prod. activ. annexes	4 500
Total	70 Prod. services, domaine,	28 100

73	Impôts et taxes	
732221	Fonds de péréquation des ressources	11 500
73223	Fonds départemental des DMTO	20 000
735	Fraction de TVA	1 457
738	Autres impôts et taxes	
Total	73 Impôts et taxes	32 957

731	Fiscalité locale	
73111	Impôts directs locaux	114 958
73114	Imposition for. sur entrep. réseaux	7 307
Total	731 Fiscalité locale	122 265

74	Dotations et participations	
74111	Dotation forfaitaire des communes	111 359
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	99 392
741127	Dotation nationale de péréquation	52 057
742	Dotations aux élus locaux	255
744	FCTVA	2 779
74611	DGD des communes et EPCI	
74751	Participations GFP de rattachement	21 200
7478	Participations autres organismes	2 000
7482	Compens./perte taxe addit. droits	
74832	Etat - CVAE et CFE	939
74833	Etat - Compensation au titre des	1 684
74834	Etat - Compensation au titre des	
74836	Attribution du fonds départ. de	23 000
748388	Autres attributions de péréquation et	200
7484	Dotation de recensement	2 068
7488	Autres attributions et participations	
Total	74 Dotations et participations	316 933

75	Autres produits de gestion	
752	Revenus des immeubles	15 200
7588	Autres produits divers de gestion	1 550
Total	75 Autres produits de gestion	16 750

76	Produits financiers	
761	Produits de participations	3
Total	76 Produits financiers	3

Total	RECETTES	581 570
--------------	-----------------	----------------

 INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes

1) DEPENSES					2) RECETTES				
ARTICLE	LIBELLÉ	RESTES à R	BP 2024	TOTAL	ARTICLE	LIBELLÉS	RESTES	BP 2024	TOTAL
Chapitre 001	Déficit reporté		13 777	13 777	10222	FCTVA		3 254	3 254
1641	Capital des emprunts		27 043	27 043	10226	Taxe aménagement		1 508	1 508
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts		27 043	27 043	1068	Excédents de foncionnt capitalisés		70 098	70 098
2051	Logiciels cimetière	1 700		1 700	Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves		74 860	74 860
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 700	0	1 700					
20415332	Trx SIEGE RECULET	3 585		3 585					
204182	Trx rues Bisette et Ste Anne		2 400	2 400					
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	3 585	2 400	5 985					
2131	Réparation cloches	3 464		3 464	1321	subvent état travaux isolation	723	-723	0
2131	Ferrures cloche n°3		1 560	1 560	1321	Sauteuse cantine solde	3 400		3 400
2156	Défense extérieure incendie	89 622		89 622	1321	subvention etat défense incendie	16 220		16 220
					1323	subvention département incendie	22 086	1 085	23 171
									0
					Chapitre 13	Subventions d'investissement	42 429	362	42 791
						Vente chemin rural La Balivière		1 400	1 400
					Chapitre 024	Vente de terrains		1 400	1 400
2188	Elagueuse	380		380					
2188	compresseur		290	290	O21	Virement du fonctionnement		28 270	28 270
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	93 466	1 850	95 316	Chapitre 021	Virement du fonctionnement		28 270	28 270
2131	Travaux en régie		3 500	3 500	2804182	Amortissement			
					2804153	Amortissement			
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section		3 500	3 500	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section			
TOTAL	DEPENSES	98 751	48 570	147 321	TOTAL	RECETTES	42 429	104 892	147 321



Séance du jeudi 11 avril 2024

5. Vote des taux de fiscalité directe locale

Db 2024.04.05

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 fourni par les services fiscaux

Vu le coefficient de revalorisation de 1.039 appliqué aux valeurs locatives 2024

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de laisser les taux de fiscalité directe locale 2024 aux mêmes pourcentages que l'an passé soit :

Taxe sur le foncier bâti.....	24.51 %
Taxe sur le foncier non bâti	11.04 %
Taxe habitation.....	4.89 %
Contrib. Fonc. Des Ent.....	7.95 %

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024								
I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	749 063	24,51	105,75	786 500	192 771	24,51	192 771	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	98 985	11,04	94,51	102 800	11 349	11,04	11 349	
Taxe d'habitation (TH)	242 327	4,89	48,68	230 900	11 291	4,89	11 291	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20 758	7,95	41,57	24 100	1 916	7,95	1 916	
				Total	217 327			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.								
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10		Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 8				Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case ☐			
Taxe foncière non bâties (TFNB)								
Taxe d'habitation (TH)	217 327							
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)							
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
1 457	7 307		3 925	2 623	0	-31 334	- 106 294	- 122 316
III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	À EVREUX Le 08 MARS 2024 Pour la Direction des Finances publiques, SOPHIE LOPEZ DIRECTEUR DEP. DES FINANCES			Le 12- AVR. 2024 Pour la Préfecture, Pour la Commune
217 327		- 122 316		95 011				

6. Préparation de la fête de la nature

Date : 19 mai. La veille, départ du Tour cycliste de l'Eure juniors.
Vendredi : montage du barnum. Rendez-vous : 13h30. Besoin de 6 personnes. Seront présents : M. LE MERCIER, R. LEGRAND, M. COUTURIER, J.C. DUFOSSEY, N. PIETON et les 2 agents communaux.

Pour le tour cycliste, des barrières sont à installer, il en faut une cinquantaine. Il y a besoin de 2 personnes par carrefour. Les engagés sont au nombre de 144. 30 motards encadrent la course ainsi que 28 véhicules. Penser à mettre l'information sur panneau pocket.

7. Questions diverses

Maintenance éclairage public : le contrat actuel avec Inéo Réseaux arrive à son terme. C'est l'occasion de le revoir. Des devis seront donc demandés.



Séance du jeudi 11 avril 2024

Rupture conventionnelle : le refus de rupture conventionnelle a été adressé à Mme BURLE. Elle a été reçue ce jeudi 11 avril par M. Le Maire et M. LANGER pour en discuter de visu et faire le point sur son avenir.

Voirie : trous Pont de la Balivière, rues du Stade, de la Tranchée. P. MORIN signale également problème sur accotement rue de la Tranchée.

Couvercle assainissement ancien logement de la poste : N. PIETON signale que le couvercle en plastique, fermant l'assainissement de l'ancien logement de la poste situé dans l'allée derrière l'église, a été brûlé et de ce fait, cela devient dangereux.

Protection mare de l'Epinette : Question de M. COUTURIER. Les poteaux en bois sont toujours stockés. La communauté de communes va être relancée car il est prévu que ce soit ses services qui les installent.

Soirée Beaujolais le 30 novembre : organisée par D. LANGER pour l'ensemble de la population.

Trous parking pigeonnier : remettre de l'enrobé à froid ? ou reboucher avec du béton mais attendre qu'il fasse sec.

Salon du bien-être : M. Le Maire a suggéré aux deux esthéticiennes installées sur la commune d'organiser un salon du bien-être en y adjoignant la méditation, la gymnastique, etc....

Pièce de théâtre : Mme DURAND de Collandres-Quincarnon, productrice de spectacles (concert, théâtre...) propose une représentation théâtrale dans la salle des fêtes. Le club de la gaieté, consulté à l'occasion de la visite de la salle, est intéressé et le prix d'entrée serait de 10 €. Le conseil est favorable à l'idée.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h33.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Elise COUTURIER



SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-04-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024
2024-04-02	5.7	Communauté de Communes de Conches ajout compétence "France Services"
2024-04-03	7.1	Vote du budget primitif 2024 commerce multiservices
2024-04-04	7.1	Vote du budget primitif 2024 commune
2024-04-05	7.2	Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint		
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M	X	
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M		
Madame	Isabelle	GONNET	C M	X	
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M		
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M		
Monsieur	Nicolas	CANU	CM	X	
TOTAL				11	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Elise COUTURIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024

Le jeudi 16 mai 2024 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le mardi 7 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : A. LECOUFLE, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD,

CONSEILLERS ABSENTS : : D. LANGER, E. COUTURIER (procuration à M. COUTURIER), R. LEGRAND, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : A. ARNOLD

Le quorum étant atteint (11/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024
2. Acquisition d'un bien sans maître au Val Saint Martin
3. Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin
4. Travaux du SIEGE rue du Reculet et rue Bissette
5. Dénomination de la salle des associations
6. Organisation du repas des Aînés
7. Préparation de la fête de la nature
8. Questions diverses



Séance du jeudi 16 mai 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Db 2024.05.01

↳ Le procès de la réunion de conseil municipal du 11 avril dernier est approuvé à la majorité.

2. Acquisition d'un bien sans maître au Val Saint Martin

Db 2024.05.02

Un terrain situé rue du Val Saint Martin, appartenant à un certain François CHEMIN, décédé depuis fort longtemps, est à l'abandon. Aucun n'héritier n'est connu. Il semble que ce soit un bien sans maître. Le voisin, souffrant du non entretien de celui-ci, souhaite l'acheter. La commune doit d'abord l'acquérir pour éventuellement lui revendre ultérieurement.

↳ Le conseil municipal est d'accord pour acquérir ce bien selon la procédure légale correspondant le mieux à la situation.

3. Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024

Les permanences du bureau de vote sont organisées comme suit :

08h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00- 15h30	15h30 - 18h00
LECOUFLE Alain	LANGER Dominique	PIÉTON Noël	PITARD David
COUTURIER Marcel	COUTURIER Elise	LE MERCIER Martine	MORIN Patrick
ARNOLD Aurélie	FUENTES Amélie	DUFOSSEY J-C	PLANTAIN M-P
JOSSE Nadine			

Pour le dépouillement, seront présents : J.C. DUFOSSEY, D. LANGER, E. COUTURIER, M. COUTURIER, A. FUENTES, D. PITARD, P. MORIN.

Restent à voir ce que Régine LEGRAND et Nicolas CANU voudront prendre comme tour.

4. Travaux du SIEGE rue Bissette et du Reculet

Rue Bissette: Modification de la délibération du 19 1 2023 pour le coût *

Exposé des motifs

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à: en section d'investissement : **525.00 € * (+ 292 €)**
 en section de fonctionnement : **417.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

*Séance du jeudi 16 mai 2024***Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Rue du Reculet : modification de la délibération du 19 janvier 2023 sur le coût *

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à : en section d'investissement : **3 629.00 € * (plus 45 €)**
en section de fonctionnement : **1 042.00 € * (moins 208 €)**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

5. Dénomination de la salle des associations

Monsieur Le Maire propose de donner à la salle des associations le nom d'André et Micheline TOUZARD pour honorer leur mémoire et en hommage à leurs investissements au sein de la commune.

↳ Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

6. Organisation du repas des Aînés

C'est l'épicier qui fera le repas avec un menu différent. Pour les convives ayant fait connaître leur indisponibilité, quatre bons de 5 € l'unité leur seront attribués. Ceux-ci seront à faire valoir auprès des commerçants désireux de participer et oeuvrant sur le Fidelaire. Un courrier sera adressé dans ce sens. à tous les commerçants.

7. Préparation de la fête de la nature et Tour de l'Eure Juniors

Rendez-vous est donné à 13h30 le 18 mai pour montage du barnum. Les tables seront installées samedi soir. Il sera demandé aux organisateurs de la course du Tour de l'Eure de laisser les tables telles qu'elles pour la fête de la nature. N. PIETON est d'accord pour mettre à disposition son champ devant le cimetière pour le parking lors de la course. 3 panneaux directionnels « parking visiteurs » seront à faire. Le départ de la course est programmé à 14h40 devant la mairie.

Ne participeront pas cette année à la fête de la nature, la Fédération des Chasseurs en raison de la présentation aux Européennes du Président National et la Société Avicole suite aux formalités imposées par rapport à la grippe aviaire.

*Séance du jeudi 16 mai 2024***8. Questions diverses**

Voirie : l'audit des voies à refaire par la communauté de communes est presque terminé. A été retenu pour Le Fidelaire la rue du Stade. Les travaux devront être réalisés en septembre/octobre si le temps s'y prête. Il n'y a plus d'enrobé à froid qui ne tenait pas en fait. Il est demandé à l'assemblée de signaler les endroits nécessitant des travaux.

Mobilité : Dans le cadre du plan « mobilité », une liaison Acquigny/Conches a vu le jour. Par ailleurs, une ligne de chemin de fer « Serquigny-Rouen » est à l'étude. La Région serait d'accord.

Affiches de la Communauté de Communes : M. Le Maire montre à l'assemblée les affiches style « belle époque » données par la communauté pour collection. Voir où les mettre, combien et avec quels cadres.

Signalisation : Lecture du mail de M. BORDE Daniel relatif à un manque de balise au carrefour de la rue du Bourjojo et de la rue de Ste Marguerite. Le département sera sollicité de nouveau pour l'installation de ces balises, la rue de Ste Marguerite étant une départementale et l'endroit est situé hors agglomération.

Nettoyage de carrefours : A. LECOUFLE demande que les carrefours soient nettoyés sur une longueur de 5 mètres de part et d'autre pour faciliter la visibilité. Tel est le cas au Châtelier. Il lui est demandé de répertorier l'ensemble des carrefours concernés. M. COUTURIER ajoute qu'il en est de même à la sortie de la rue Brissac et route des Baux de Breteuil.

Groupement d'achat de pelets : Butagaz a proposé par mail un groupement de commandes. Aurélie ARNOLD est chargée de s'en occuper.

Marquage au sol place PMR : D. LANGER signale que le marquage au sol de la place « Personne à Mobilité Réduite » devant la coiffeuse est à refaire car plus visible.

Nettoyage du terrain aux abords de l'antenne ORANGE : M. LANGER ajoute que le débroussaillage du terrain est nécessaire car les arbustes à fruits rouges sont envahis d'herbe et de ronces.

Bâtiment cour de la grange : D. PITARD pose la question quant à la démolition de ce bâtiment. Celle-ci est bien avancée, il reste quelques silex à prendre.

Travaux extérieurs à l'école primaire : A. LECOUFLE fait remarquer que des trous sont à boucher sous le préau de l'école et qu'un carreau est à installer. Voir avec les agents communaux.

Drapeaux devant la mairie : D. PITARD souligne l'état de délabrement des drapeaux devant la mairie. Ceux-ci vont être changés.

Bornes et poteaux incendie : M. COUTURIER alerte sur le mauvais entretien des hydrants et de leurs abords. M. TERRYN va être relancé sur la conformité des hydrants eux-mêmes.

Réparation dommage arbre rue de la Mairie : lors de travaux d'élagage d'arbres dans la propriété de l'ancienne gare, le prunus de la commune a été cassé. Aussi, M. BERTRAND, propriétaire concerné, a proposé via M. COUTURIER d'offrir un nouvel arbre, reste à la commune à faire le trou.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h54.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Aurélie ARNOLD



SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-05-01	5.2	Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024
2024-05-02	3.1	Acquisition d'un bien sans maître au Val Saint Martin
2024-05-03	9.1	Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin
2024-05-04	7.8	Travaux du SIEGE rue du Reculet et rue Bissette
2024-05-05	9.1	Dénomination de la salle des associations
2024-05-06	8.2	Organisation du repas des Aînés

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint		
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe		M. COUTURIER
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M		
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M	X	
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM		
TOTAL				11	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance
Aurélie ARNOLD



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

Le jeudi 27 juin 2024 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD, N. CANU
(arrivé pour point 4)

CONSEILLERS ABSENTS : I. GONNET, R. LEGRAND,

SECRETAIRE DE SEANCE : N. JOSSE

Ordre du jour :

1. Convention SIVOS 2000 restaurant scolaire
2. Entretien des fossés
3. Renouvellement convention avec la Poste
4. Banquet des Aînés
5. Délibération pouvoir de police sur la publicité

Le quorum étant atteint (12 puis 13 /15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

*Séance du jeudi 27 juin 2024***1.1 Convention SIVOS 2000 restaurant scolaire**

La convention passée en 2016 avec le SIVOS à propos du restaurant scolaire est à revoir surtout au niveau du matériel. En 2015, la commune du Fidelaire a construit ce restaurant avec l'idée d'en faire une cuisine centrale pour les trois écoles. Au final, après concertation, il a été décidé de déplacer les élèves.

Une convention avait été établie à l'époque afin de définir les modalités d'utilisation de ce restaurant scolaire par le SIVOS.

Dans celle-ci, il était indiqué que le matériel de cuisine, acheté par le Fidelaire, était mis gracieusement à disposition du SIVOS et que les frais d'entretien et de remplacement éventuel étaient aussi à la charge de la commune du Fidelaire.

Après 9 années de fonctionnement, les frais relatifs au matériel commencent à être élevés et la commune du Fidelaire doit les supporter seules, au profit de tout le SIVOS.

Il a donc été demandé de revoir cette convention pour la rendre plus équitable et pour répartir les biens à mettre à la charge des uns et des autres en fonction de leur appartenance à l'immeuble ou pas.

Le SIVOS, réuni dans ce but, le 11 juin n'a pas trouvé d'accord sur cette répartition. Une autre séance est prévue le 9 juillet.

La nouvelle convention sera donc à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée communale.

1.2 Entretien des fossés

Avec la dissolution du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche, l'entretien des fossés d'assainissement est devenu du ressort des collectivités.

Des devis vont être demandés à trois entreprises pour Sainte-Anne, Guettelan, La Ferme, Bissette, les Asniers, les Trente Fosses.

3. Renouvellement de la convention avec la Poste*Db 2024-06-01***Exposé des motifs**

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 31 octobre 2024. Elle régissait les services postaux mis en place au travers de l'Agence Postale Communale.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale conclu entre la Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention est mise en place. Sa durée est fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, l'offre de services est élargie (plus de produits), outil de formation à distance, amplitude d'ouverture d'au moins 12 heures par semaine.

Aussi, il est proposé de renouveler le partenariat avec la Poste au travers de cette nouvelle convention

Délibération

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** décide

- d'accepter la nouvelle convention proposée par la Poste pour l'Agence Postale Communale
- de fixer sa durée à 2 années à compter du 1^{er} novembre 2024
- d'autoriser Monsieur Le Maire, Jean-Claude DUFOSSEY, à la signer



Séance du jeudi 27 juin 2024

Arrivée de Nicolas CANU

4. Banquet des Aînés

Prévu initialement le dimanche 7 juillet, il doit être décalé en raison des élections législatives.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur son maintien mais à une autre date.

Après un tour de table et après sondage auprès des aînés, il est décidé par 11 voix pour, de conserver la formule du repas car un moment convivial de partage souhaité par beaucoup.

Le choix de la date se porte sur le dimanche 13 octobre (8 voix pour).

Un courrier va être distribué pour avertir de l'annulation du 7 juillet et pour lancer l'invitation pour le 13 octobre.

Concernant les bons, s'ils ne sont pas déjà édités, il faudra revoir la date de fin d'utilisation.

5. Bureau de vote : élections législatives des 30 juin et 7 juillet

Rendez-vous est donné pour les deux tours le samedi matin à 10h30 pour l'installation.

1er tour :

08h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00- 15h30	15h30 - 18h00
DUFOSSEY Jean-Claude	COUTURIER Elise	LECOUFLE Alain	DUFOSSEY Jean-Claude
JOSSE Nadine	FUENTES Amélie	PLANTAIN Marie-Paule	CANU Nicolas
MORIN Philippe	GONNET Isabelle	PITARD David	HUGONNIER Thomas
COUTURIER Marcel	LANGER Dominique		

DEPOUILLEMENT : DUFOSSEY Jean-Claude, COUTURIER Élise, LECOUFLE Alain, LANGER Dominique, COUTURIER Marcel, ARNOLD Aurélie, HUGONNIER Thomas, PITARD David, FUENTES Amélie, JOSSE Nadine

2ème tour :

08h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00- 15h30	15h30 - 18h00
DUFOSSEY Jean-Claude	COUTURIER Elise	LECOUFLE Alain	DUFOSSEY Jean-Claude
CANU Nicolas	FUENTES Amélie	PLANTAIN Marie-Paule	PITARD David
MORIN Philippe	LEMERCIER Martine	PIETON Noël	HUGONNIER Thomas
COUTURIER Marcel	LANGER Dominique	LEGRAND Régine	COUTURIER Marcel

DEPOUILLEMENT : DUFOSSEY Jean-Claude, COUTURIER Élise, LECOUFLE Alain, LANGER Dominique, COUTURIER Marcel, HUGONNIER Thomas, PITARD David, FUENTES Amélie, MORIN Philippe ?

*Séance du jeudi 27 juin 2024***6. Pouvoir de police sur la publicité****Db 2024-06-02****Exposé des motifs**

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, comprend notamment des dispositions sur la police de la publicité afin de réguler son impact sur l'environnement.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2024, ce pouvoir de police est décentralisé au niveau des communes avec un transfert automatique, à l'issue d'une période transitoire de 6 mois maximum, à l'EPCI compétent en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », sauf avis contraire des communes.

Ce transfert de compétence en matière d'urbanisme, a été acté par arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 avec effet au 26 décembre 2023, à la Communauté de Communes du Pays de Conches. De ce fait, c'est le président de celle-ci, qui détient automatiquement le pouvoir de la police de la publicité à l'issue de la période de 6 mois, donc au 1^{er} juillet 2024, sauf si le conseil municipal s'y oppose avant cette date.

Telle est la question posée.

Délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser le pouvoir de de police en matière de publicité au président de la Communauté de Communes du Pays de Conches à compter du 1^{er} juillet 2024.

7. Questions diverses

Prix du fleurissement : le jury départemental va passer le 3 juillet à 14h.

Assemblée générale de la Gymnastique Vitalité : 4 juillet à 20 h.

Rapport commission des fêtes du 25 juin : pour la fête du mois d'août, seront présent un manège, 1 structure gonflable, 1 pêche aux canards, 1 stand de tir, des voitures à pédales. La restauration du samedi sera assurée par le foodtruck « Family burger » et un foodtruck réunionnais. Le dimanche elle est laissée exclusivement à Stéphane. Un concert aura lieu le samedi soir de 19 à 23h30 où 4 groupes se succéderont., l'entrée est gratuite mais un chapeau circulera. Un groupe pourra revenir le dimanche pour animer la fête.

Les affiches ont été vues avec la secrétaire Mélanie. Une remorque et des ballots de paille seront fournis par Noël PIETON. Reste à débloquer la barrière côté école.

Vidéoprotection : vu les vols et les dépôts sauvages aux abords du container à verres, la pose de caméras est envisagée.

Défense extérieure contre l'incendie : Une réunion est fixée au mercredi 3 juillet à 18h afin de déterminer pour chaque citerne souple, l'emplacement du marquage du département pour le rendre visible de la rue et du piquage d'aspiration.



Séance du jeudi 27 juin 2024

Accueil de loisirs : quelques travaux vont être réalisés par l'agent communal : réalisation d'étagères dans la cuisine et pose de plaquettes sous les nids d'hirondelles. Un photocopieur est à évacuer. Il sera demandé à Monsieur PREVOST s'il est intéressé pour son association qui envoie du matériel à Madagascar, sinon il sera mis au rebut.

Entrée de l'église : Noël PIETON signale l'excès d'humidité sous le porche de l'église. Il faut laisser la porte ouverte de ce caquetoire pour la circulation d'air et fermer la porte de l'église elle-même.

Entretien des espaces verts communaux : Alain LECOUFLE fait remarquer que beaucoup d'espaces verts de la commune ne sont pas entretenus (terrain de l'antenne Orange, derrière la grange, rue du Châtelier au carrefour,).

Conseil d'école : Marcel COUTURIER déplore l'absence de conseillers du Fidelaire.

Affichage vide-grenier ou maison : M. COUTURIER demande à ce que les bénéficiaires de ces autorisations soient priés d'enlever les affiches une fois l'évènement terminé.

Terrain de M. ARDOISE, donné à la commune : M. COUTURIER signale l'état « d'abandon » de cette parcelle. Le bois a été donné à une personne qui ne l'a toujours pas coupé et de plus, une partie du terrain est en attente de la pose d'une citerne souple pour la lutte contre les incendies.

Plaque voirie Grande-Rue : Amélie FUENTES fait savoir qu'une plaque en bordure de trottoir manque Grande-Rue face au numéro 40.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h40.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Nadine JOSSE

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-06-01	5.7	Convention SIVOS 2000 restaurant scolaire
2024-06-02	8.8	Entretien des fossés
2024-05-03	9.1	Renouvellement convention avec la Poste
2024-05-04	9.1	Banquet des Aînés
2024-05-05	6.1	Délibération pouvoir de police sur la publicité

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M		
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M		
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM	X	Arrivé pour point banquet
TOTAL				13	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Nadine JOSSE



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 22 AOUT 2024

Le jeudi 22 août 2024 à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 août 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, D. PITARD, A. ARNOLD, N. CANU

CONSEILLERS ABSENTS : A. LECOUFLE, P. MORIN, N. JOSSE I. GONNET, R. LEGRAND, N. PIETON, A. FUENTES,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE MERCIER

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 16 mai et du 27 juin 2024
2. Organisation et programme de la fête de la Libération
3. Attribution de la salle des fêtes et associations pour de nouvelles activités
4. Repas des Aînés
5. Questions diverses

Le quorum étant atteint (8/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

*Séance du jeudi 22 août 2024*

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 16 mai et du 27 juin 2024

Les procès-verbaux des séances de conseil municipal des jeudis 16 mai et 27 juin 2024 sont approuvés tels quels à l'unanimité.

2. Organisation et programme de la fête de la Libération

Le samedi :

Foire à tout. Arrivée à 6 h.

- Course cycliste l'après-midi : 2 courses de 30 coureurs. Prévoir remorque, ballots de paille, bouquets. Les dossards et les bouquets seront remis sous le préau de l'école.

Livraison des fleurs le matin.

2 foodtrucks dans l'allée de la mairie (burger family et un réunionnais)

Concert à partir de 17 heures avec le passage de 4 groupes jusqu'à 23 h.

Messe à 18 h.

Le dimanche :

Foire aux pièces détachées de véhicules à partir de 6h30

Commémoration cimetière et au Monument aux Morts, lâcher de pigeons

Baptême de la salle des associations au nom d'André et Micheline TOUZARD.

Vin d'honneur

Fête foraine et présence de voitures à pédales.

3. Attribution de la salle des fêtes et associations pour de nouvelles activités

L'espace mailiso demande à utiliser la salle des associations pour la saison 2024-2025, à partir du 11 septembre et jusqu'au 4 juillet 2025, sauf pendant les vacances scolaires pour les activités suivantes :

- Atelier d'écriture (1 séance par mois) : le mercredi de 14 à 17h
- Cours dessin peinture : le vendredi de 17h30 à 19h.

↳ Le conseil accepte de mettre à disposition la salle des associations pour ces activités.

Monsieur CASANOVA, ancien habitant du Fidelaire, souhaite également le prêt d'une salle pour des jeux de sociétés et autres jeux. Un créneau serait libre le mardi soir. Un rendez-vous lui sera fixé pour voir avec lui quelle salle lui conviendrait le mieux.

*Séance du jeudi 22 août 2024*

4. Repas des Aînés

Le repas annuel fixé habituellement le premier dimanche de juillet, a été reporté en raison des élections législatives au dimanche 13 octobre 2024.

Un barbecue était initialement prévu mais à cette date, il est décidé d'opter pour une choucroute accompagnée en boisson par du vin blanc et de la bière. Prévoir également du poulet en plus de la charcuterie.

Des petits amuse-bouche chauds pour l'apéritif seront demandés à la boulangerie du Fidelaire ainsi que des petits fours en guise de desserts.

Une réunion de la commission ad hoc est fixée au mardi 10 septembre 2024 à 19 heures.

5. Questions diverses

Association Maison RAINBOW : L'association Maison RAINBOW du territoire de Conches, cherche à accompagner des personnes actrices de leur projet de vie dans toutes les dimensions en leur apportant un soutien aussi bien pratique que moral. De janvier à juin, cette association a travaillé avec Mailiso et la Clé (2 associations de Conches) pour accompagner 6 personnes et l'expérience s'est avérée concluante. Elle aimerait présenter son projet à l'assemblée et voir s'il peut répondre à des besoins.

↳ Le conseil propose de recevoir l'association lors d'une prochaine réunion.

Compte-rendu animation de l'association « Sur les Pas de Bourvil » : le 20 juillet, dans la salle des fêtes, une centaine de personnes ont assisté au spectacle préparé par l'Association « Sur les Pas de Bourvil » en présence de la filleule de Bourvil, Madame Catherine VERLOR. Sketchs par des membres de l'association, karaoké, chants chorals se sont succédés. L'après-midi s'est poursuivi avec l'inauguration du panneau-photo posé sur le mur de la salle des fêtes et un pot de l'amitié a clôturé l'animation. La mairie du Fidelaire a été remerciée pour le prêt de la salle pour les répétitions.

D'un point de vue financier, les dépenses se sont élevées à 314.51 € et les recettes à 512.90 € dont 431.40 € (dons chapeau). Le bilan est donc de 198.39 €.

La recette est destinée à contribuer au paiement du panneau-photo dont le prix est de 935 €. Il est prévu qu'une partie de la tombola de la fête de la Libération du 25 août, soit attribuée à l'association.

Interventions :

N. CANU fait remarquer que la direction Le Fidelaire n'apparaît pas au niveau du nouveau rond-point à Conches.

M. P. PLANTAIN signale la présence d'un très gros chat sauvage au Pont de la Balivière.

D. LANGER informe l'assemblée que la trancheuse à l'épicerie, appartenant à la commune est en panne. Un devis de réparation a été demandé. Il sera vérifié dans le bail si cet équipement est compris dedans.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Martine LE MERCIER



SEANCE DU JEUDI 22 AOUT 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-08-01	5.2	Approbation des procès-verbaux des 16 mai et 27 juin 2024
2024-08-02	9.1	Organisation et programme de la fête de la Libération
2024-08-03	9.1	Attribution de la salle des fêtes et associations pour de nouvelles activités
2024-08-04	9.1	Repas des Aînés

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint		
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M		
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM		
Madame	Nadine	JOSSE	C M		
Madame	Isabelle	GONNET	C M		
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M		
Madame	Amélie	FUENTES	C M		
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM	X	
TOTAL				8	

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance

Martine LE MERCIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

Le jeudi 19 septembre 2024 à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, R. LEGRAND, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, A. FUENTES, A. ARNOLD,

CONSEILLERS ABSENTS : D. LANGER, M. LE MERCIER, N. PIETON, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : A. FUENTES

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 août 2024
2. Vote des subventions 2024
3. Virement de crédits
4. Ligne de trésorerie
5. Manifestations à venir
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint (11/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.



Séance du jeudi 19 septembre 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2024**Db 2024-09-01**

Le procès de la réunion de conseil municipal du 22 août dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des subventions 2024**Db 2024-09-02**

Après avoir pris connaissance des propositions de M. LECOUFLE, adjoint en charge des associations,

Le conseil municipal décide, par 9 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer les subventions communales 2024 comme suit :

Amicale des donneurs de sang	50 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50 €
Anciens Combattants du Fidelaire	250 €
Association des parents d'élèves (Conches en Ouche)	80 €
Centre incendie et secours de la Neuve Lyre	100 €
Club Canin	150 €
Club de la Gaïeté du Fidelaire	250 €
Comice Agricole (Conches en Ouche)	50 €
Addict'Eure Ouest	50 €
Entente Amicale Union	50 €
Floralies	60 €
Gym Vitalité	1 100 €
l'ARPA	50 €
Sauvegarde de l'art Français	50 €
Société de chasse du Fidelaire	160 €
Sur les Pas de Bourvil	100 €
Tennis de table	1 000 €
TOTAL	3 600 €

3. Virement de crédits**Db 2024-09-03**

Monsieur Le Maire explique que :

Vu le décès de Monsieur Denis SAINT-POL, adjoint technique au sein de la commune, en date du 15 juillet 2024,

Vu la demande de versement du capital-décès par sa conjointe,

Vu le remboursement forfaitaire de l'assurance devant s'élever à 15 640 €

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédits pour pouvoir régler cette somme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc du virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT Désignation	Crédits en plus
Dépenses	
D 6470 : Autres charges sociales	15 700 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais	15 700 €
Recettes	
R 6479 : Remboursements sur autres charges sociales	15 700 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	15 700 €



Séance du jeudi 19 septembre 2024

4. Ligne de trésorerie

Les travaux de pose des poches de défense extérieure contre l'incendie ont commencé et c'est un programme qui devra se terminer au plus tard en juillet 2025. La commune devra avancer la tva qui sera remboursée deux ans après et le montant des subventions (le temps du déblocage).

Au niveau de la trésorerie, les débuts d'année sont toujours difficiles compte tenu du versement tardif des grosses dotations de l'Etat (juillet/août), aussi il est suggéré de mettre en place une ligne de trésorerie si le besoin s'en fait sentir. Elle ne serait activée que si la trésorerie était trop juste et contractée pour une somme couvrant la tva et les subventions.

M. GERVAIS, conseiller aux décideurs locaux, sera consulté à ce sujet.

Par ailleurs, celui-ci a également établi une analyse financière de la commune et souhaite savoir les modalités de présentation de celle-ci.

Le conseil municipal demande que M. GERVAIS lui présente cette étude lors d'une séance mensuelle. Une date lui sera proposée dans ce sens.

5. Manifestations à venir

Programme faisant suite à la réunion de la commission des fêtes en date du 10 septembre.

22 septembre : pièce de théâtre par Mme DURAND de Collandres-Quincarnon, productrice sur Paris. C'est un essai.

28 septembre : après-midi poétique autour d'un café avec exposition et lecture de poèmes.

13 octobre : repas des Aînés. Fours apéritifs chauds du boulanger, repas par l'épicier. Rendez-vous est donné le samedi à 14h30 pour la préparation. Un musicien est recherché pour animer l'après-midi.

19 octobre : concert dans l'église. Pas d'entrée mais participation au chapeau.

3 novembre : Salon des arts (peintures, sculptures)

11 novembre : commémoration et banquet. Pour les bouquets, Aurélie du « Bois des Roses » ayant arrêté son activité, contact sera pris avec la fleuriste de Breteuil avec laquelle travaille déjà la commune du Lesme (Ste Marguerite de l'Autel).

24 novembre : Marché de Noël

7 décembre : Goûter des Aînés

14 décembre : Exposition de pigeons ? Pas certain car absence de juges

6. Questions diverses

Intervention de D. PITARD :

Que devient M. T. MAIRESSE, remplaçant de M. D. SAINT-POL ?

➡ *Il est mis fin à son contrat au 30 septembre. Personne n'est recruté durant l'hiver.*

Abords du Monument aux Morts mal entretenus lors des commémorations

Des abribus manquent pour les enfants prenant le car

➡ *Il est demandé de répertorier les endroits et de réunir la commission des bâtiments afin d'évaluer le coût.*

Des nouvelles de Mme L. BURLE ?

➡ *Elle est prolongée en congé de longue maladie jusqu'au 2 février 2025.*



Séance du jeudi 19 septembre 2024

Intervention de M. COUTURIER :

Réfection de la peinture de la porte du garage

➔ *Normalement dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général*

Déplacement de la table en béton de tennis de table ?

➔ *Le problème se pose du matériel pour la déplacer. Voir avec N. CANU*

Fleurissement ? Résultat du passage du jury ?

➔ *Pas de nouvelles pour le moment*

Peinture places de stationnement devant la coiffeuse ?

➔ *La question a été posée à la communauté de communes et c'est à chaque commune de se débrouiller. A la commune du Fidelaire de faire appel à une entreprise de peinture sur voie.*

Intervention de N. JOSSE :

Qu'en est-il des fossés ?

➔ *Devis de l'entreprise GIBEAUX accepté au prix de 1 440 € pour 3 kms au lieu de 3 120 € pour la société LAFFILLE*

Les haies non entretenues ?

➔ *Des courriers ont déjà été adressés à différents propriétaires. Un rappel général sur la taille des haies sera fait via panneau-pocket et facebook.*

Informations de M. Le Maire :

Nids de poules : Il est une nouvelle fois demandé de recenser les nids de poules dans tous les hameaux afin de donner l'information au service voirie de la Communauté de Communes

Opération récupération de câbles usagés : Eure numérique en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Conches organise du 30 septembre au 18 octobre une collecte de câbles usagés (électriques, informatiques, télécom, vidéo...) au profit de l'association « Les P'tits Doudous » oeuvrant pour les enfants hospitalisés. Un grand carton rose est à disposition à l'agence postale et à la mairie. A cette occasion, Monsieur Le Maire a prévenu la communauté de communes qu'il restait un grand nombre de tourets de fibre optique derrière l'ancienne gare (environ 40).

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Amélie FUENTES



SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

- 2024-09-01 5.2 Approbation du procès-verbal du 22 août 2024
- 2024-09-02 7.5 Vote des subventions 2024
- 2024-09-03 7.1 Virement de crédits
- 2024-09-04 7.3 Ligne de trésorerie

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint		
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M	X	
Madame	Martine	LE MERCIER	C M		
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M	X	
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M		
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM		
TOTAL				11	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Amélie FUENTES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Le jeudi 17 octobre 2024 à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD,

CONSEILLERS ABSENTS : R. LEGRAND, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : I. GONNET

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024
2. Devis pour la vidéoprotection
3. Goûter des Aînés
4. Reprise de concession dans le cimetière
5. Convention avec le SIVOS
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint (13/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

*Séance du jeudi 17 octobre 2024***1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024***Db 2024-10-01*

Le procès de la réunion de conseil municipal du 19 septembre dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Devis pour la vidéoprotection*Db 2024-10-02*

- Monsieur LANGER rend compte des deux entrevues avec le commercial de l'entreprise Lease Protect de Mont Saint Aignan.

L'idée est d'installer 3 caméras dans le centre bourg. Une était souhaitée également au dépôt du verre mais les branchements posent souci.

La formule de location est la suivante : 289 € ht par mois pour 3 caméras. Contrat de 6 ans. Si évolution, échange gratuit, réparations comprises. Prise en charge partie administrative et bloc visionnage installé à la mairie. Installation de panneaux signalétiques.

Possibilité d'associer une alarme (+ 100 €) et 640 € de pose. Soit au total pour 6 années , environ 23 000 €.

- ➔ Le conseil estime que le coût est trop élevé et vote contre à l'unanimité. Contact va être pris avec la société VERISURE, dont le commercial connaît M. LANGER. Voir pour alarme et/ou caméra.

3. Goûter des Aînés

Le 7 décembre : bûchettes, sachets de chocolats à la boulangerie ROUZEAU. Café, vin, jus de fruits, champagne à l'épicerie. Loto. Concours de pâtisseries. Mise en place le samedi. Organisation à revoir au conseil de novembre.

4. Reprise de concession dans le cimetière

M. SAVESCU, dispose d'une concession dans le cimetière communal qui est devenue vide depuis le 2 juillet 2024. Il souhaite abandonner ses droits dessus et demande quelles sont ses possibilités. Il est rappelé que la concession est un emplacement sur le domaine public alors que le caveau et/ou le monument sont de la pleine propriété du concessionnaire.

Ainsi, 3 choix s'offrent à M. SAVESCU :

1. Rétrocession totale à la commune de la concession et des monuments avec valeur vénale à déterminer
2. Rétrocession à la commune de la concession et vendre des monuments à un tiers sans les enlever
3. Rétrocession à la commune de la concession et enlèvement des monuments pour vente.

- ➔ Dans tous les cas, le conseil municipal doit donner son accord. M. SAVESCU sera informé de ces possibilités et la question sera revu lorsqu'il aura indiqué son choix.

*Séance du jeudi 17 octobre 2024***5. Convention avec le SIVOS**

La convention suivante est proposée pour réglementer la mise à disposition du restaurant scolaire par la commune du Fidelaire.

CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Entre les soussignés :

Le SIVOS 2000 du pays d'Ouche, représenté par Nicolas Hugonnier, Président, habilité à signer la présente convention par délibération du conseil du SIVOS 2000 en date du 24 Octobre 2024, Ci-après désigné « Le SIVOS 2000 »

Et

La commune du FIDELAIRE, représentée par M. Jean-Claude DUFOSSEY, Maire, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Octobre 2024, Ci-après désigné « La collectivité »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Objet de la convention

Cette convention régit les règles d'utilisation du restaurant scolaire appartenant à la commune du Fidelaire, sis 10 rue des Buissonnets, 27190 Le Fidelaire, par le SIVOS 2000 du pays d'Ouche.

Article 2: Durée de la convention

La durée de la présente convention est fixée à 1(un) an avec tacite reconduction.
Cette convention prend effet à compter du 1 Novembre 2024.

Article 3 Propriété et risques liés aux locaux

La collectivité est l'unique propriétaire des locaux de restauration et du gros matériel de cuisine. Elle en assure l'entretien et le renouvellement.

La collectivité réalise à ses frais et risques, l'ensemble des ouvrages et installations nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le SIVOS 2000 est responsable du fonctionnement des services et les exploitent à ses risques et périls conformément à la présente convention.

Le SIVOS 2000 ne peut établir d'autres installations, ni modifier celles existantes sans l'accord de la collectivité

Article 4 Missions du SIVOS 2000

Le SIVOS 2000 a pour mission d'assurer

- La confection des repas pour la restauration scolaire des écoles du Fidelaire, Sébécourt et la Ferrière-sur-Risle
- La surveillance durant les repas
- Les achats de produits alimentaires
- Les achats de produits d'entretien Convention relative à la restauration scolaire - Le nettoyage et l'entretien courant des locaux
- L'émission des factures liés au service de restauration scolaire

*Séance du jeudi 17 octobre 2024***Article 5 Date d'effet de la convention**

La présente convention prend effet à compter du 1 Novembre 2024, Elle annule et remplace la convention mise en place le 29 Avril 2016.

À cette date de prise d'effet, la collectivité devra fournir les versions à jours des documents suivants :

Plans des locaux à jour

Certificats de conformités du bâtiments, des énergies et fluides à jour

Plans d'évacuation à jour

Certificat à jour de sécurité incendie

Article 6 Utilisation des locaux

Le SIVOS 2000 a la jouissance exclusive des locaux durant et hors périodes scolaires.

Le SIVOS 2000 doit assurer par lui-même l'exploitation du restaurant scolaire.

Si toutefois il souhaitait contracter avec un sous-traitant, l'accord préalable de la collectivité est nécessaire.

Article 7 Locaux, matériels, mobiliers

Un inventaire des biens sera établi contradictoirement à chaque renouvellement de cette convention.

Cet inventaire précise notamment leur situation juridique et leur état apprécié sous ses différents aspects (état général, entretien, sécurité).

L'ensemble des biens meubles dont la liste figure en Annexe est mis à la disposition du SIVOS 2000.

Article 8 Coûts de fonctionnement

Le SIVOS 2000 prend en charge et règle tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie et de fluide notamment : eau, électricité, gaz, chauffage, téléphone, internet ainsi que les frais relatifs à l'élimination des déchets pour l'ensemble des installations nécessaires au fonctionnement des services.

L'ensemble de ces frais sera inclus dans le calcul du montant de la participation annuelle de chacune des communes adhérentes au SIVOS 2000.

Les consommables vestimentaires ainsi que les produits d'entretien sont pris en charge par le SIVOS 2000.

La collectivité fournit les extincteurs et les plans d'évacuation.

Article 9 Travaux et entretien Convention relative à la restauration scolaire La collectivité prend en charge la réalisation des travaux préalables à la mise en service par Le SIVOS 2000, ainsi que l'acquisition et la mise en place des équipements de stockage et de réchauffage des repas.

La collectivité s'engage à ce que les travaux et équipements respectent les dispositions législatives et réglementaires afférentes à ce type d'activité.

Les contrôles vétérinaires, la dératisation, la vidange des fosses et l'entretien des blocs froids, blocs de secours et extincteurs sont à la charge du SIVOS 2000.

Les contrôles de conformités des équipements sont à la charge de la collectivité (gaz, électricité, bloc froids, bloc de secours, fosses et assainissement).

La chaudière alimentant le restaurant scolaire fournit aussi le chauffage du bâtiment Mairie-Ecole grâce à un réseau de chaleur. Le coût de fonctionnement correspondant à la partie mairie du bâtiment sera pris en charge par la collectivité au prorata des surfaces.

*Séance du jeudi 17 octobre 2024***Article 10 Nettoyage, entretien courant et spécifique**

Le SIVOS 2000 assure le nettoyage et l'entretien courant des installations, des équipements et matériels nécessaire à l'accomplissement du service.

Ces opérations sont notamment :

- Le nettoyage et l'entretien du petit matériel (vaisselle, verrerie, couverts, et matériel de salle à manger) ;
- L'entretien et le maintien en parfait état de propreté de tous les locaux, ainsi que des abords et des zones affectées à la livraison des marchandises et à l'évacuation des déchets et emballages ;
- L'évacuation des déchets et des ordures ménagères en conformité avec les règles en vigueur en matière sanitaire ;
- Le nettoyage et l'entretien du gros matériel (installation frigorifique, de réchauffage, de lavage, meubles et équipements spéciaux) ;

L'exécution des travaux de nettoyage, d'entretien courant, spécifique ou particulier ne doit en aucun cas nuire aux conditions d'hygiène ou à l'exécution du service.

Article 11 Gros entretien, réparations, renouvellement**A) Biens immobiliers, locaux**

Tous les travaux de gros entretien et de réparations de biens immobiliers et des locaux sont effectués à l'initiative et à la charge de la collectivité.

Le SIVOS 2000 peut soumettre à la collectivité une demande de travaux ou de gros entretien.

B) Equipements et gros matériels

L'Annexe1 précise les responsabilités concernant les réparations et le renouvellement des équipements mis à la disposition du SIVOS 2000 pour l'exécution de cette convention.

Le SIVOS 2000 doit signaler sans délai à la collectivité les défauts imposant des réparations ou un renouvellement.

Ces réparations seront réalisées dans des délais compatibles avec le service.

C) Petit matériel Convention relative à la restauration scolaire

L'achat et le renouvellement du petit matériel pour l'exécution de cette convention sont à la charge du SIVOS 2000.

Article 12 Exploitation de service

Dans le cadre de la présente convention, le SIVOS 2000 s'engage à assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la continuité du service, la qualité ainsi que la bonne organisation de la distribution des repas aux usagers.

Article 13 Composition et confection des repas

La composition des repas confectionnés au restaurant scolaire respectera les réglementations en vigueur et sera dans la mesure du possible réalisée à base de produits frais.

Article 14 Gestion des achats et commandes de denrées alimentaires

Le SIVOS 2000 a la responsabilité d'établir et de valider les menus journaliers et d'en assurer les commandes d'achat exclusivement auprès de fournisseurs agréés.

Un inventaire des fournisseurs de denrées sera présenté annuellement au SIVOS 2000.

La fourniture se fera en priorité auprès des producteurs ou commerçants locaux. Dans la mesure du possible les produits locaux et bio seront préférés.

*Séance du jeudi 17 octobre 2024***Article 15 Surveillance du repas et de la récréation**

Le SIVOS 2000 conserve la responsabilité de la surveillance des enfants pendant la période comprise entre la fin de l'activité scolaire du matin et la reprise de l'activité scolaire de l'après-midi.

Article 16 Personnels recrutés par le SIVOS 2000

Le SIVOS 2000 a la responsabilité exclusive de recruter et affecter au fonctionnement des services le personnel en nombre et en qualification qui lui est nécessaire pour remplir sa mission. La gestion et la responsabilité du personnel relève de la compétence exclusive du SIVOS 2000.

Article 17 Surveillance médicale

Le SIVOS 2000 veille à l'application stricte des règles sur la surveillance médicale et l'hygiène corporelle du personnel, et notamment de ceux qui manipulent les denrées alimentaires.

Cette surveillance est exercée dans un double objectif :

- Sauvegarder la sécurité du personnel ;
- Veiller à ce que l'état de santé du personnel ne crée pas de risque pour le consommateur.

Convention relative à la restauration scolaire

Article 18 Responsabilité et assurance de la collectivité

La collectivité assure les locaux ainsi que le matériel défini en Annexe.

Le SIVOS 2000 devra fournir une attestation d'assurance à la collectivité pour couvrir son activité au sein des locaux et cela chaque année.

Surface de la salle de restauration : 146 m² capacité d'accueil 146 personnes.

Article 19 Résiliation de la convention

Les deux parties peuvent demander de mettre fin à la convention avant son terme normal.

La résiliation ne peut intervenir qu'après accord des deux parties.

La décision ne prendra effet qu'après un préavis de six mois à compter de la date de première présentation adressée par lettre recommandée avec accusé réception à l'autre cocontractant.

A la résiliation de la convention, le SIVOS 2000 est tenue de remettre à la collectivité, en état normal d'entretien, tous les biens et équipements qui font partie intégrante de cette convention telle qu'ils figurent sur l'Annexe.

Dans le cas de la rupture de la convention à l'initiative de la collectivité, le SIVOS 2000 a droit à l'indemnisation intégrale du préjudice subi soit :

- Le montant des pénalités liées à la résiliation de contrat de sous-traitance et de marchés
- Les frais liés à la rupture ou modification de contrats de travail qui devraient nécessairement être rompus ou modifiés à la suite de cette résiliation et cela pour les heures correspondantes exclusivement à l'activité du restaurant scolaire.

ANNEXE 1

Inventaire des locaux et équipements

Local	Description	Responsable entretien		Responsable remplacement	
		SIVOS	Collectivité	SIVOS	Collectivité
Chaufferie	2 chaudières		X		X
Chaufferie	1 adoucisseur	X			X
Chaufferie	4 Extincteur à eau pulvérisée	X			X
Local technique	1 coupe-circuits général		X		X
Local technique	1 armoire avec coupure générale + tableau		X		X
Local technique	1 extincteurs à poudre		X		X
Entrée	4 blocs lavabos avec distributeurs de savon liquide		X		X (sauf distributeur de savon)
Entrée	2 sèche-mains électriques		X	X	
Entrée	1 lavabo pour handicapés		X		X
Entrée (côté filles)	1 WC handicapé + lavabo avec distributeur de savon liquide et dérouleur de papier + barre de relevage		X		X (sauf dérouleur de papier et savon)
Entrée (côté filles)	4 WC (2 grands et 2 petits) avec dérouleur de papier		X		X (sauf dérouleurs de papier et savon)
Entrée (côté filles)	2 blocs lavabos avec distributeurs de savon liquide		X		X (sauf distributeur de savon)
Entrée (côté filles)	1 sèche-mains électrique		X	X	
Entrée (côté garçons)	1 WC handicapé + lavabo avec distributeur de savon liquide et dérouleur de papier + barre de relevage		X		X (sauf dérouleur de papier et savon)



Séance du jeudi 17 octobre 2024

Entrée (côté garçons)	2 urinoirs		X		X
Entrée (côté garçons)	2 WC (1 grand et 1 petit) avec dérouleur de papier		X		X (sauf dérouleurs de papier)
Entrée (côté garçons)	2 blocs lavabos avec distributeurs de savon liquide		X		X (sauf distributeur de savon)
Entrée (côté garçons)	1 sèche-mains électrique		X	X	
Salle de restauration	1 sonorisation		X		X
Salle de restauration	1 extincteur à eau pulvérisée	X			X
Salle de plonge	1 hotte aspirante	X			X
Salle de plonge	1 lave-vaisselle avec 4 paniers couleurs, 2 paniers à verres + table 60cm sortie lave-vaisselle	X			X
Salle de plonge	1 table inox avec évier double bac	X			X
Salle de plonge	1 table inox à fermenticide	X			X
Salle de plonge	1 rayonnage inox à 3 étages	X			X
Salle de plonge	1 distributeur de papier	X		X	
Salle de plonge	1 escabeau	X		X	
Salle de plonge	2 tables inox de 140 cm	X			X
Local réception	1 éplucheuse à légume	X		X	
Local réception	1 évier inox double bac avec douchette		X		X
Local réception	1 lave-linge + 1 sèche-linge	X		X	
Local réception	1 tables inox de 140 cm	X			X
Local réception	2 étagères inox	X			X
Local réception	1 extincteur à eau pulvérisée	X			X
Bureau	1 bureau avec bloc 3 rangements	X		X	
Bureau	1 fauteuil	X		X	
Bureau	1 armoire	X		X	
Vestiaire 1	1 armoire à 2 vestiaire	X		X	
Vestiaire 1	1 WC avec dérouleur de papier		X		X (sauf dérouleurs de papier)



Séance du jeudi 17 octobre 2024

Vestiaire 1	1 lavabo sur colonne		X		X
Vestiaire 1	1 douche		X		X
Vestiaire 2	1 armoire à 2 vestiaires	X		X	
Vestiaire 2	1 WC avec dérouleur de papier		X		X (sauf dérouleurs de papier)
Vestiaire 2	1 lavabo sur colonne		X		X
Vestiaire 2	1 douche		X		X
Local chambres froides	1 armoires chambres froides	X			X
Local chambres froides	1 grande chambre froide fixe avec rayonnages	X			X
Local chambres froides	1 rayonnage (en L) en inox	X			X
Salle de préparation froide	1 armoire chambre froide	X			X
Salle de préparation froide	3 table inox	X			X
Salle de préparation froide	1 meuble de rangement étagère	X		X	
Salle de préparation froide	1 climatiseur (6°C)	X			X
Salle de préparation froide	1 table inox 1 bac évier	X			X
Salle de préparation froide	1 désinfecteur à couteaux	X		X	
Salle de préparation froide	1 robot-coupe R301D Ultra complet	X		X	
Salle de préparation froide	1 batteur	X		X	
Salle de préparation froide	1 robot coupe	X		X	
Salle de préparation froide	1 trancheuse	X		X	
Salle de préparation froide	1 distributeur papier	X		X	
Zone de désinfection	1 centrale de désinfection	X			X
Zone de désinfection	1 armoire froide double	X			X
Zone de désinfection	1 lavabo inox commande à genoux	X			X
Zone de désinfection	1 distributeur de papier	X		X	
Zone de départ repas	2 tables inox	X			X
Zone de départ repas	1 étagère inox	X			X
Zone de départ repas	1 armoire froide	X			X



Séance du jeudi 17 octobre 2024

Cuisine	1 étuve 150 cm	X			X
Cuisine	1 cellules de refroidissement	X			X
Cuisine	1 four à échelle	X			X
Cuisine	1 grande hotte aspirante	X			X
Cuisine	1 piano de 4m avec placards, plaque à steaks, four à gaz, 4 feux, 1 plaque de cuisson, 2 bacs à frites	X			X
Cuisine	1 congélateur	X			X
Cuisine	1 réfrigérateur	X			X
Cuisine	2 tables de travail inox dont 1 avec bac évier	X			X
Cuisine	2 dessertes inox	X			X
Cuisine	1 désinfecteur à couteaux	X		X	
Cuisine	2 étagères inox	X			X
Cuisine	1 lavabo à commande par genoux		X		X
Cuisine	1 extincteur à eau pulvérisée	X			X
Cuisine	1 extincteur à poudre	X			X
Cuisine	4 chariots de service	X		X	
Cuisine	1 table inox à roulettes	X			X
Cuisine	1 armoire froide pour matériel et témoins	X			X
Cuisine	1 table inox avec tiroir	X			X
Local poubelles	1 grande poubelle (450 l) et 2 petites poubelles	X		X	
Local poubelles	1 bloc 4 vestiaires	X		X	
Local poubelles	1 centrale de désinfection	X			X
Générale	1 alarme avec détecteurs de présence		X		X



Séance du jeudi 17 octobre 2024

➔ Le conseil municipal souhaite

- les modifications colorées en orange sur le tableau annexé.
- que le petit entretien des équipements soit pris en charge par le SIVOS
- qu'il soit indiqué qu'en cas de casse, de dégradation due à un usage anormal, ce soit également à la charge du SIVOS
- que l'article 19 soit revu.

Il est demandé aux délégués communaux de rapporter ces différents points lors de la prochaine réunion du SIVOS prévue le 24 octobre.

M. COUTURIER en profite pour dire quelques mots sur l'exercice d'évacuation qui s'est déroulé mardi dernier. L'évacuation du restaurant scolaire s'est faite en 2'30 mn. Certaines choses sont à améliorer mais tout s'est bien passé.

6. Questions diverses

Banquet des Aînés : très belle réussite, bonne ambiance. Les Aînés ont été très contents.

Concert le 19 octobre à l'église : entrées au chapeau

Nids de poules : un est signalé rue de la Noëtte. M. Le Maire demande qu'ils soient répertoriés afin de pouvoir les signaler à la Communauté de Communes qui effectuent un classement prioritaire.

Cimetière : réunion de commission le mardi 29 octobre à 17 h pour voir la coupe des arbres et les gravillons à enlever.

Nettoyage de gouttières : la location d'un camion nacelle est de 300 € par jour. D. PITARD indique que R. LEGRAND a fait savoir que son mari se proposer gracieusement de procéder à ce nettoyage avec sa propre nacelle.

Abribus ? Question de D. PITARD : un seul devis pour le moment MACABOIS, environ 2 500 €. D'autres devis doivent arriver.

Location salle des fêtes, horaire de l'état des lieux de sortie : 8h10 car prise de la salle par la gymnastique volontaire entre 8h30 et 8h45.

Salon artistique : 3 novembre. Plus de 17 peintres et 3 sculpteurs. Besoin d'un coup de main. Installation des grilles à 14h30. Ouverture au public dimanche à partir de 10 h.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h07.

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Isabelle GONNET



SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

- 2024-10-01 5.2 Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024
- 2024-10-02 1.4 Devis pour la vidéoprotection
- 2024-10-03 8.2 Goûter des Aînés
- 2024-10-04 3.5 Reprise de concession dans le cimetière
- 2024-10-05 3.5 Convention avec le SIVOS

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M		
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M	X	
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM		
TOTAL				13	

Le Maire
Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance
Isabelle GONNET



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Le jeudi 28 novembre 2024 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : J.C. DUFOSSEY, D. LANGER, E. COUTURIER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, I. GONNET, D. PITARD, N. PIETON, A. FUENTES, A. ARNOLD

CONSEILLERS ABSENTS : R. LEGRAND, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : N. JOSSE

Ordre du jour :

1. Présentation de l'analyse financière de la commune par M. GERVAIS
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2024
3. Contrat d'entretien de l'éclairage public
4. Virement de crédits
5. Atelier du numérique
6. Participation téléassistance
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint (13/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.



1. Présentation de l'analyse financière de la commune par M. GERVAIS, conseiller aux décideurs locaux

M. GERVAIS, conseiller aux décideurs locaux, rattaché au Service de Gestion Comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton, à la demande du conseil municipal, est venu présenter l'analyse financière 2019-2023 de la commune du Fidelaire, réalisée par ses soins et relue par les services de la DGFIP d'Evreux.

Les données sont extraites des comptes de gestion et comparées avec la strate démographique départementale dont la population est comprise entre 500 et 1999 habitants (36 communes).

Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	468 854	480 581	473 932	528 844	519 773		-1,7 %	10,9 %
Charges réelles de fonctionnement	422 695	445 939	429 133	440 401	507 835		15,3 %	20,1 %
Capacité d'autofinancement brute	46 159	34 642	44 800	88 444	11 938		-86,5 %	-74,1 %
Capacité d'autofinancement nette	2 515	3 923	18 249	61 734	-14 936		-	-
Dépenses d'équipement	38 675	72 768	46 154	32 294	34 591		7,1 %	-10,6 %
Dettes financières	423 651	392 932	366 382	339 672	312 798		-7,9 %	-26,2 %
Fonds de roulement	137 966	74 889	81 320	125 045	97 422		-22,1 %	-29,4 %
Trésorerie	127 449	79 587	70 820	102 805	85 441		-16,9 %	-33,0 %

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	508	754	818	1 225
Charges réelles de fonctionnement	496	620	651	949
Capacité d'autofinancement brute	12	134	167	277
Capacité d'autofinancement nette	-15	93	111	187
Dépenses d'équipement	34	189	276	460
Dettes financières	306	319	383	709
Fonds de roulement	95	558	749	892
Trésorerie	84	648	831	980

-Une commune avec un centre bourg dynamique : école, boulangerie, salon de coiffure,...

-Une progression plus rapide des charges de fonctionnement (+ 20,1%) que celle des recettes de fonctionnement (+ 10,9%).

-Un ratio de rigidité des charges structurelles de 64,84% en 2023, qui situe la commune au dessus du dernier décile de la strate nationale. La médiane est à 40%.

-Restaurer une capacité d'autofinancement plus conséquente est un objectif prioritaire : CAF brute 2023 d'un montant dix fois inférieur à la moyenne de la strate départementale.

-Des marges de manoeuvre limitées au plan fiscal.

-Un endettement comparable à la moyenne de la strate départementale.

-Une politique d'équipement très modeste liée à la faiblesse de la CAF brute et à l'amortissement des emprunts.

*Séance du jeudi 28 novembre 2024***2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024****Db 2024-10-01**

Le procès de la réunion de conseil municipal du 17 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

3. Contrat d'entretien de l'éclairage public Db 2024-11-

Monsieur Le Maire explique que le contrat actuel de maintenance de l'éclairage public passé avec Inéo Réseaux est arrivé à expiration.

Peu satisfait de la prestation de cette société, Monsieur Le Maire ne tient pas à renouveler le contrat qui était au prix de 1 697€ ht par an.

Le Syndicat d'Electricité (SIEGE) et la société Team Réseaux ont été sollicités.

Pour le SIEGE, le tarif minimum est de 25 € par point lumineux et armoire avec 1 visite annuelle préventive et 2 de contrôles, ce qui ferait une somme de plus de 5 000 €

La seconde offre s'élève à 2 445 € ht avec 4 visites par an, matériel non compris

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir la proposition de la société TEAM RESEAUX pour l'entretien de l'éclairage public valable 3 ans et demande que Monsieur Le Maire négocie le prix à la baisse
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents contractuels établis dans ce sens.
- De fixer les horaires de fonctionnement comme suit :
 - Allumage : 6h30 le matin
 - Extinction : 21h30, sauf le samedi soir dans le bourg : reportée à 1 h

4. Virement de crédits et amortissements des fonds de concours du SIEGE pour le Reculet

Vu la délibération du 22 septembre 2022 relative aux amortissements obligatoires des subventions d'équipement (SIEGE, Communauté de Communes, etc....)

Considérant que la durée votée d'une année est trop courte

Le conseil municipal décide

d'appliquer pour les subventions d'équipement versées en 2024, un amortissement au prorata temporis selon le principe posé par la nomenclature M57 et pour une durée de deux années.

D'amortir les fonds de concours du SIEGE, versés récemment, pour les travaux du réseau électrique au lieu-dit Le Reculet sur cette période et d'inscrire les crédits nécessaires au budget via une décision modificative.



Séance du jeudi 28 novembre 2024

Vu la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires en fin d'année,

Le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT Désignation	Crédits en -	Crédits en +
<u>Dépenses</u>		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	-1 500 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	-1 500 €	
D 6411 : Personnel titulaire	-9 200 €	
D 6413 : Personnel non titulaire	-3 000 €	
D 6415 : Congés payés		1 250 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	-1 500 €	
D 6470 : Autres charges sociales		6 450 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	-13 700 €	7 700 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	-350 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	-350 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctt		350 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		350 €
D 65134 : Aides		4 300 €
D 65568 : Autres contributions		2 500 €
D 657358 : Subventions de fonctionnement aux autres grpts		700 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		7 500 €
TOTAL crédits Dépenses fonctionnement	-15 550 €	15 550 €
INVESTISSEMENT Désignation	Crédits en -	Crédits en +
<u>Recettes</u>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	-350 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	-350 €	
R 2804182 : Amort. subv org. publics divers - Bâts et inst.		350 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		350 €
TOTAL CREDITS RECETTES INVESTISSEMENT	-350 €	350 €

5. Ateliers numériques

L'espace mailiso et Normandie connectée, en partenariat avec la communauté de communes de Conches, micro-folie, le Fablab et la médiathèque organisent un évènement durant la semaine du 2 au 7 décembre sur le thème « La découverte numérique ». Dans ce cadre, 2 ateliers auront lieu au Fidelaire le mardi 3 décembre. Un, avec la création d'une carte de Noël sur CANVA (logiciel graphique) de 17 à 17h45 et le second de 17h45 à 18h30 sur l'accès aux droits.

*Séance du jeudi 28 novembre 2024*

6. Participation téléassistance

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 18 mars 2021, il a été décidé du transfert de la convention passée avec Présence Verte du CCAS à la commune.

Cette convention consiste à la mise en place d'un partenariat entre la commune et Présence Verte pour le service de téléassistance.

L'accord avec Présence Verte repose principalement sur la participation financière communale de 8 € par mois et par personne pour l'adhésion au service de téléassistance sous réserve que l'adhérent(e) vive seul(e) et qu'il ou elle soit non imposable sur le revenu.

Les termes du contrat stipulent que la commune s'engage à promouvoir la téléassistance « Présence Verte » pour les personnes désireuses d'être équipées d'un tel système mais sans aucune exclusivité.

Aussi, Monsieur Le Maire propose d'élargir cette participation à d'autres organismes et dans les mêmes conditions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- ✓ **D'accepter** d'ouvrir sa participation financière de 8 € à la téléassistance d'autres organismes pour les habitants, souhaitant bénéficier d'un tel système et remplissant les conditions énumérées ci-dessus. Celle-ci sera versée directement à l'organisme qui la déduira du montant à payer du bénéficiaire
- ✓ **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer les éventuelles conventions de partenariat établies dans ce sens.

7. Questions diverses

🚧 E. COUTURIER : rapport du conseil d'école : il est demandé de remplacer les carreaux cassés sous le préau de l'école primaire.

Il est rappelé que ce genre de dégâts doit être pris en charge par les assurances des parents. Des suggestions de remplacement par du plexiglass sont évoquées mais le matériau vieillit mal. Ainsi, pour prévenir ces bris de glaces, des grilles vont être installées devant tous les carreaux et la commune prendre à sa charge ceux qui sont cassés.

🚧 P. MORIN : Compte-rendu réunion du Syndicat d'Electricité (SIEGE) : en 2025, les extensions du réseau électrique seront à la charge des pétitionnaires, lors de constructions neuves. Le SIEGE s'engage à l'échéance 2035, à la résorption des fils nus sur l'ensemble du territoire eurois. Sur la commune du Fidelaire, 4 opérations restent à réaliser dans ce sens.

🚧 Par ailleurs, sur Le Fidelaire, des mises en conformité du réseau, à la charge d'Enedis, sont en attente par manque de temps du personnel (celui-ci étant occupé ailleurs avec la tempête, etc...)

🚧 Téléthon : comme chaque année, passage au Fidelaire de la virade Jean-Jacques HUBERT, ce samedi à 14h25.

🚧 Goûter des Aînés : le 7 décembre. Montage des tables le samedi matin à 10 h. Seront présents : M. COUTURIER, A. ARNOLD, D. PITARD, N. PIETON, A. LECOUFLE, N. JOSSE, M. LE MERCIER, A. FUENTES. Présents au goûter du conseil : 9.



🚩 Séance du jeudi 28 novembre 2024

- 🚩 Décès de M. HERBET : consul honoraire des Seychelles à Rouen. M. COUTURIER s'est rendu à ses obsèques et y a rencontré M. TIRANT, ambassadeur actuel des Seychelles en France. Celui-ci suit de près les échanges entre les écoles. Il souhaite associer aux échanges de l'école du Fidelaire celles du Neubourg.
- 🚩 Dégustation de vin samedi 30 novembre à la salle André et Micheline TOUZARD : M. COUTURIER regrette que la mention « l'abus d'alcool est dangereux » ait été omise sur les affiches fournies par le producteur.
- 🚩 100 ANS de Mme LEGENDRE : Début novembre, Mme LEGENDRE a eu 100 ans, Monsieur Le Maire lui a offert un bouquet de fleurs et un gâteau.
- 🚩 Opération « SAKADO » : l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) organise une opération dite « SAKADO » jusqu'au 31 décembre 2024. Le principe est de récupérer un maximum de choses qui peuvent aider ou faire plaisir aux personnes sans abri. Elles sont ensuite réparties dans des sacs à dos afin de pouvoir les distribuer en période de fin d'année. La mairie peut collecter les sacs qui seront ramassés par l'association.
- 🚩 Projet de Plan mobilité de la Communauté de Communes de Conches : sera envoyé aux élus pour avis à donner lors de la prochaine séance.
- 🚩 Commission cimetière : suite à la réunion sur place, il a été décidé de couper les arbres ou arbustes devenant trop volumineux. Au columbarium en forme d'octogone, 1 place reste disponible. Un étage va y être ajouté au prix de 3 000 € ttc (Sté SIAUGUES).
- 🚩 Collecte de vieux téléphones : en cours actuellement. Possibilité de les déposer soit à l'agence postale soit à la mairie. Kits complets acceptés.
- 🚩 Location de la salle des fêtes : réflexion à mener pour l'ouvrir aux personnes extérieures à la commune et pour une éventuelle augmentation du prix.
- 🚩 Réunion Maire et adjoints : le mercredi 11 décembre à 18h30.
- 🚩 Permanences France Services : 1 mardi par mois, France Services de Conches fera une permanence en mairie. L'information sera diffusée via Panneau Pocket, page Facebook et site Internet.
- 🚩 D. PITARD : question relative aux abris bus ? Des devis ont été demandés. Par abri bus : tout fait, pose comprise : 2502 € ttc. Matériaux seuls : 1090 € ht sans le bac acier et pose à effectuer. Prêt à en faire un lui-même. Quitte à installer un abri de jardin. Demande que l'éclairage public de sécurité à ces points d'arrêt soit plus intense. Sur la commune, 8 sont existants dont un seul équipé d'un abri-bus (mairie-école).

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions,
Monsieur Le Maire lève la séance à 21h34.

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance

Nadine JOSSE



SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 A 19 H

1. Délibérations : n° ordre et objet

2024-11-01		Présentation de l'analyse financière de la commune par M. GERVAIS, conseiller aux décideurs locaux
2024-11-02	5.2	Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2024
2024-11-03	1.4	Contrat d'entretien de l'éclairage public
2024-11-04	7.1	Virement de crédits
2024-11-05	7.10	Durée d'amortissements des fonds de concours
2024-11-06	8.2	Participation à la téléassistance

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe	X	
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M		
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M	X	
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M	X	
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M	X	
Monsieur	Nicolas	CANU	CM		
TOTAL				13	

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

La secrétaire de séance

Nadine JOSSE



PROCES-VERBAL
SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Le jeudi 19 décembre 2024 à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUFOSSEY, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : J.C. DUFOSSEY, D. LANGER, A. LECOUFLE, M. COUTURIER, R. LEGRAND, M. LE MERCIER, P. MORIN, N. JOSSE, D. PITARD, N. PIETON

CONSEILLERS ABSENTS : E. COUTURIER, I. GONNET, A. FUENTES, A. ARNOLD, N. CANU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUTURIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2024
2. Assurance statutaire
3. Tarifs de la salle des fêtes
4. Indemnité des élus
5. Mise à jour de la voirie
6. Avis sur le Plan Mobilité de la Communauté de Communes
7. Organisation de la cérémonie des vœux
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint (10/15), Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

*Séance du jeudi 19 décembre 2024***1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024***Db 2024-12-01*

Le procès de la réunion de conseil municipal du 28 novembre dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Assurance statutaire*Db 2024-12-02*

La commune du Fidelaire adhère au contrat d'assurance groupe Relyens du Centre de Gestion pour garantir la prise en charge de l'absentéisme de son personnel. Le contrat actuel existe depuis 2022 et prend fin le 31 décembre 2025. Aussi le Centre de Gestion sollicite les collectivités sur leur intention de déléguer la passation d'un nouveau contrat à l'occasion de la remise en concurrence de la prestation.

Le conseil municipal accepte de donner délégation au Centre de Gestion pour un nouveau marché, tout en sachant qu'il n'est pas engagé à adhérer au contrat retenu au cas où les conditions ne conviendraient pas.

3. Tarifs de location de la salle des fêtes*Db 2024-12-03*

Monsieur Le Maire indique que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas changé depuis la délibération du 16 mars 2017.

Aussi, vu l'augmentation du prix de l'électricité, vu les prix assez bas de location compte tenu de la superficie de la salle, il propose de voter une augmentation des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour et 1 abstention de fixer comme suit les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle André et Micheline TOUZARD pour les réservations prises à partir du 1^{er} janvier 2025.

Demi-journée en semaine..... : 80 €

Week-end..... : 300 €

Jours fériés sur la base d'un week-end : 300 €

(incluant le jour d'avant ou le jour d'après selon volonté du locataire)

Salle André et Micheline TOUZARD..... : 60 €

(la demi journée en semaine)

4. Indemnités des élus*Db 2024-12-04*

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24 ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020 et l'élection du maire et de 3 adjoints

Vu les arrêtés municipaux du 1^{er} juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints

Vu la délibération du 11 juin 2020 fixant pour chaque adjoint le montant des indemnités de fonctions au taux maximal autorisé, soit 19.8 %



Séance du jeudi 19 décembre 2024

Vu le choix de Monsieur Le Maire, en 2020, de percevoir de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue,

Vu la délibération du 21 septembre 2023 décidant de ne pas faire bénéficier aux indemnités de fonction de l'automatisme des hausses indiciaires à compter de juillet 2023

Vu l'analyse financière présentée par le conseiller aux décideurs locaux et vu les problèmes financiers rencontrés par la collectivité, le Maire et les Adjointes proposent de baisser leurs indemnités de façon à percevoir net pour M. Le Maire, environ 865 € par mois et les adjoints, environ 460 € mensuel net chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'unanimité,

d'accéder au vœu des élus et d'établir les taux sur la base *de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (actuellement 1027)* comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025

- Maire..... : 24.32 % *au lieu de 51.6 % (de l'indice brut 1027 de juin 2020)*
- 1^{er} adjoint.... : 12.89 % *au lieu de 19.80 % (de l'indice brut 1027 de juin 2020)*
- 2^{ème} adjoint. : 12.89 % *au lieu de 19.80 % (de l'indice brut 1027 de juin 2020)*
- 3^{ème} adjoint : 12.89 % *au lieu de 19.80 % (de l'indice brut 1027 de juin 2020)*

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 19 décembre 2024

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Taux voté de l'indice brut terminal

FONCTION	TAUX APPLIQUE	BRUT MENSUEL
Maire	24.32%	999.68 €
1er adjoint	12.89%	529.85 €
2è adjoint	12.89%	529.85 €
3è adjoint	12.89%	529.85 €

5. Mise à jour de la voirie

Db 2024-12-05

Par courrier du 19 novembre dernier, M. Max RONGRAIS, vice-président de la communauté de communes en charge de la voirie, propose à l'ensemble des communes de mettre en concordance le cas échéant, le linéaire des voies communales déclaré à la Préfecture par les communes et l'existant figurant sur les tableaux de la communauté de communes.

En 2016, le conseil municipal du Fidelaire avait déjà délibéré sur la longueur de voirie et avait mis à jour son tableau de la voirie communale avec une longueur totale de voies arrêtée à 35 308 mètres linéaires. Cette information et les tableaux avaient été adressés à la communauté de communes. Ils seront de nouveau envoyés pour confirmation du linéaire.

*Séance du jeudi 19 décembre 2024***6. Avis sur le plan mobilité de la Communauté de Communes****Db 2024-12-06**

Par délibération du 30 septembre 2024, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Les actions pressenties s'articulent autour de 4 axes :

1. Favoriser la voiture partagée (ligne co-voiturage entre Conches et Evreux)
2. Encourager les mobilités actives (location longue durée de vélos électriques)
3. Valoriser les mobilités solidaires (transport solidaire associatif, location de véhicules pour public en insertion, création d'un garage solidaire)
4. Développer l'usage des transports collectifs (horaires TER avec la Région Normandie, transport à la demande).

Conformément, à la réglementation, l'avis des communes membres est sollicité.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de Plan de Mobilité Simplifié, **émet un avis favorable** avec les souhaits suivants :

1. Allonger la ligne de co-voiturage à partir du Fidelaire, via Conches vers Evreux (en cohérence avec le PLU de la commune et le long de la RD830)
2. Adapter, voire développer les infrastructures : voies cyclo et poses de bornes pour sécuriser et inciter à l'utilisation de vélos électriques.

7. Organisation de la cérémonie des vœux

Rappel de la date et de l'heure : le samedi 18 janvier 2025 à 18 h.

Rendez-vous à 14h30 pour la préparation. Présents : Alain, Marcel, Philippe, Martine, Régine et Nadine. Alain ira à l'épicerie le matin pour récupérer les marchandises. Naissances : 9.

8. Questions diverses

Contrat maintenance éclairage public : la négociation à la baisse du prix n'a pas été possible.

Bulletin municipal : parti à l'impression. Un mail sera adressé aux conseillers pour la distribution avant les vœux.

Vacances du personnel en février : la poste sera fermée durant les vacances de février.

Horaires de la mairie durant les fêtes de fin d'année : fermeture exceptionnelle les mardis 24 et 31 décembre.

Redevances eau : réforme applicable au 1^{er} janvier 2025. Maintien des redevances de prélèvement (0.0759 € ht) , suppression des redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte.

Instauration de 3 nouvelles redevances :

1. Sur la consommation d'eau pour l'agence de l'eau et calculée sur la base des mètres cubes consommés, 0.46 € ht .
2. Redevance pour performance des réseaux d'eau potable sous forme de supplément de prix au m3 vendu soit 0.085 € ht
3. Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif soit 0.0089 € ht / m3. Les tarifs ci-dessus correspondent à ceux de l'agence de l'eau Seine Normandie pour 2025 et sont des tarifs de base.



Séance du jeudi 19 décembre 2024

Occupation de la salle des fêtes par l'association du tennis de table : vu la montée du club au niveau régional, des créneaux supplémentaires sont nécessaires, le dimanche matin notamment. Le club va s'arranger avec celui de Beaumont Le Roger également.

Déjections canines aux jeux pour enfant : M. COUTURIER signale la présence de grosses crottes de chiens aux jeux pour enfant près du city stade.

Bio-déchets : des composteurs devraient être mis à la disposition par la communauté de communes de Conches.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions,
Monsieur Le Maire lève la séance à 20h36.

Le Maire

Jean-Claude DUFOSEY

Le secrétaire de séance

Marcel COUTURIER

**SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024 A 19 H****1. Délibérations : n° ordre et objet**

2024-12-01	5.2	Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2024
2024-12-02	4.1	Assurance statutaire
2024-12-03	3.3	Tarifs de location de la salle des fêtes
2024-12-04	5.6	Indemnités des élus
2024-12-05	3.5	Mise à jour de la voirie
2024-12-06	5.7	Avis sur le plan de mobilité de la communauté de communes

2. Liste des membres présents

				Présent	Pouvoir à
Monsieur	Jean-Claude	DUFOSSEY	Maire	X	
Monsieur	Dominique	LANGER	Adjoint	X	
Madame	Elise	COUTURIER	Adjointe		
Monsieur	Alain	LECOUFLE	Adjoint	X	
Monsieur	Marcel	COUTURIER	C M	X	
Madame	Régine	LEGRAND	C M	X	
Madame	Martine	LE MERCIER	C M	X	
Monsieur	Philippe	MORIN	CM	X	
Madame	Nadine	JOSSE	C M	X	
Madame	Isabelle	GONNET	C M		
Monsieur	David	PITARD	C M	X	
Monsieur	Noël	PIETON	C M	X	
Madame	Amélie	FUENTES	C M		
Madame	Aurélie	ARNOLD	C M		
Monsieur	Nicolas	CANU	CM		
TOTAL				10	

Le Maire

Jean-Claude DUFOSSEY

Le secrétaire de séance

Marcel COUTURIER